



DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

Concours externe d'assistant de direction et de gestion 2023

Meilleures copies

SOMMAIRE

Le concours externe comporte des épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve écrite d'admission.

Le choix des options pour les épreuves écrites d'admissibilité doit être déterminé par le candidat **lors du dépôt du formulaire d'inscription**. Il ne peut être modifié après la date limite de dépôt des formulaires d'inscription.

I. – ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

L'ensemble des épreuves d'admissibilité est obligatoire.

1. ÉPREUVES COMMUNES

Première épreuve	Expression française : les candidats doivent résumer un texte à caractère général et répondre sous forme de rédaction à des questions portant sur le même texte. La qualité de la composition et de l'expression ainsi que l'orthographe sont prises en compte dans la note. <i>(durée 2 heures – coefficient 2)</i>	p. 5
Deuxième épreuve	Étude de cas : à partir d'un dossier comportant une série de documents, il est demandé aux candidats de réaliser la présentation dactylographiée sur ordinateur d'un texte manuscrit et d'analyser une situation de gestion administrative afin de proposer des solutions. Cette épreuve nécessite la réalisation de travaux divers sur ordinateur et requiert la maîtrise des fonctionnalités de base du logiciel de traitement de texte Word 2010 et du tableur Excel 2010. Les exercices sont indépendants. <i>(durée 3 heures – coefficient 4)</i>	p. 9

2. ÉPREUVE À OPTION

Les candidats doivent choisir l'une des deux épreuves suivantes. Chacune comporte une ou plusieurs questions ou exercices pratiques portant sur les programmes ci-après détaillés *(durée 2 heures - coefficient 2)* :

Bureautique

► **Traitement de texte : Word 2010**

1° Fonctionnalités et automatismes liés aux documents longs (rapports, comptes rendus...) :

- *création de mises en page élaborées (pages de garde, tables des matières...)* ;
- *création d'index de mots clés* ;
- *création de bibliographies.*

2° Travail collaboratif :

- *gestion des commentaires* ;
- *mettre un document à la disposition de plusieurs utilisateurs* ;
- *utilisation des options de suivi des modifications* ;
- *fusion des documents* ;
- *protection du contenu d'un document.*

3° Personnalisation de l'interface Word :

- définition de raccourcis-clavier ;
- gestion de blocs de construction.

4° Macro-commandes :

- utilisation de l'onglet Développeur ;
- gestion de macros (création, exécution, modification, suppression).

5° Maîtrise des fonctionnalités liées à la gestion de tableaux :

- insertion d'un tableau, sélection dans un tableau ;
- pose et utilisation des tabulations dans un tableau ;
- insertion / suppression de colonnes, lignes, cellules ;
- scission et fusion de tableaux ;
- fusion et fractionnement de cellules ;
- tri d'un tableau ;
- conversion d'un texte en tableau ;
- mise en forme d'un tableau.

► Tableur : Excel 2010

1° Maîtrise des fonctions de calcul et de recherche avancées d'Excel :

- maîtrise des formules et fonctions matricielles ;
- maîtrise des fonctions de recherche avancées.

2° Maîtrise des tableaux croisés dynamiques :

- création, présentation, exploitation et optimisation.

3° Analyse de plusieurs hypothèses avec les outils de simulation :

- conception de tableaux de simulation ;
- utilisation de gestionnaire de scénarios ;
- résolution de problématiques à plusieurs variables.

4° Gestion des tableaux avec les utilitaires d'Excel :

- utilisation et paramétrage de l'impression des vues personnalisées ;
- maîtrise des outils d'audit.

5° Accès à des données externes à partir d'Excel :

- récupération et analyse de données provenant d'une source externe ;
- création de requêtes.

6° Création de classeurs de macros personnelles, macros de classeur :

- création de classeurs de macros personnelles, macros de classeur ;
- exécution des macros.

Comptabilité

1° Notions fondamentales de comptabilité

- les grands principes de la comptabilité française : aspects normatifs de base et principes comptables ;

- l'enregistrement des opérations liées à l'exploitation, à l'investissement et au financement ;
- l'enregistrement des opérations d'inventaire ;
- l'établissement et l'analyse succincte des documents de synthèse (bilan et compte de résultat).

Les exercices portent sur les écritures suivantes (la TVA est ignorée) :

- comptabilisation des opérations d'achat/vente selon le secteur d'activité (y compris rabais, remises et ristournes et escomptes financiers) ;
- comptabilisation des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ;
- comptabilisation des acquisitions et cessions de valeurs mobilières de placement (hors obligations) ;
- comptabilisation d'un emprunt bancaire (à la souscription et à la date de remboursement d'une annuité) et d'un apport en capital (en numéraire ou en nature) ;
- comptabilisation d'un amortissement comptable linéaire ;
- comptabilisation d'une dépréciation d'actifs ;
- comptabilisation des opérations d'inventaire suivantes : factures non parvenues, charges constatées d'avance, produits constatés d'avance, factures à établir, charges à payer, produits à recevoir ;
- notion de provision pour risques et charges et comptabilisation d'une provision pour litiges.

2° Gestion

- la gestion de trésorerie : suivi d'une situation de trésorerie, décisions de trésorerie (cas simples) ;
- la gestion budgétaire : construction et suivi d'un budget général (cas simples).

Bureautique	p. 25
Comptabilité et gestion	p. 77

II. – ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve écrite d'admission est obligatoire.

Institutions politiques et administratives : le candidat doit répondre à diverses questions portant sur le programme ci-après (durée 2 heures – coefficient 1)	p. 91
---	-------

- les principes généraux de la Constitution de 1958 ;
- le pouvoir exécutif : le Président de la République ; le Premier ministre, le Gouvernement ;
- le pouvoir législatif : le Sénat, l'Assemblée nationale, l'élaboration de la loi ; l'exercice par le Parlement de sa fonction de contrôle et d'évaluation ;
- le Conseil constitutionnel ;
- l'organisation administrative : l'administration centrale, l'administration déconcentrée, les collectivités territoriales.



SÉNAT

Concours

de Assistant de Direction et de Gestion 2023

date 27/06/2023

épreuve Expression française

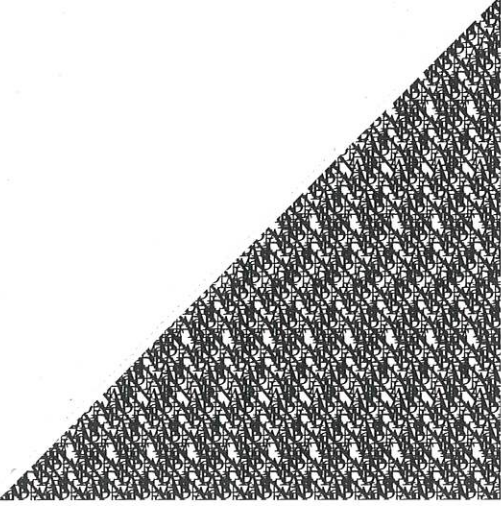
15,5/20 (24)

La copie doit rester anonyme.

Sujet :

1/4

1. Ce texte compare les propos tenus par un étudiant, Enzo, en janvier 2023, déclarant la fin du travail, avec les discours de plusieurs spécialistes. Karl Marx, en 1865, désirait la disparition du salariat, permettant ainsi aux hommes, par le travail, de s'épanouir personnellement et socialement, sans qu'il ne devienne un loisir. Ces propos seront repris par Simone Weil, qui y ajoutera, par ses croyances chrétiennes, une transcendance par le travail. Bertrand Russell, dans un essai de 1932, associera pour sa part la critique du travail à une "Éloge de l'oisiveté", titre de son essai. D'après lui, le temps hors du travail, dit le loisir, permet un développement personnel, via la créativité et l'apprentissage. Cette vision se heurte cependant à l'évolution contemporaine des loisirs, toujours plus industriels et donc liés au travail. Pierre Veltz déplore quant à lui que les évolutions contemporaines ne soient plus



motivées, comme l'étaient la révolution industrielle ou les Trente Glorieuses, par un désir d'élévation du niveau de vie, mais soient plutôt des restructurations de modèles d'industrie, déstabilisant le monde du travail et en particulier les travailleurs. Cette déstabilisation s'incarne dans des mouvements sociaux tels que les Gilets Jaunes ou les manifestations contre la réforme des retraites en France, alors même qu'elle dispose de l'un des systèmes les plus avantageux au monde que ce soit pour l'âge de départ ou le taux de remplacement.

2. Une utopie est une fiction d'un monde ayant fortement évolué dans une direction en particulier, et qui permet d'imaginer le monde de demain à travers un extrême.

L'État-providence désigne un modèle de pays dans lequel l'État devient la figure de proue d'un pays, s'occupant de toute l'activité de ce pays, et où les citoyens sont entièrement dépendants de l'État, lui conférant un pouvoir immense au profit de l'autonomie des citoyens.

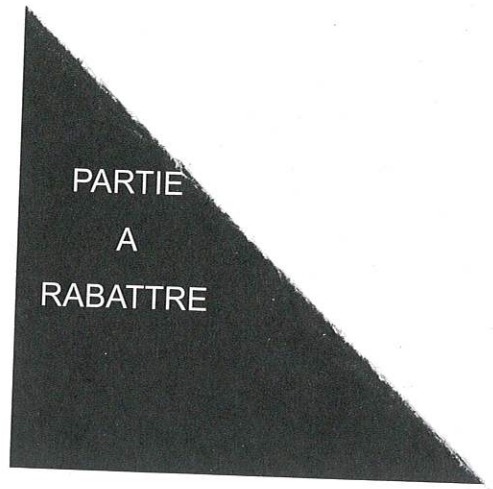
3. Il est évident que l'automatisation conduit à une modification en profondeur de notre modèle actuel de travail. Que cela soit par l'élaboration de machines dans des usines d'assemblage, par l'avancée en terme de véhicules autonomes ou par l'évolution des intelligences artificielles, beaucoup d'emplois ont été, sont et seront menacés par les avancées technologiques. Toutefois, toutes ces avancées tendent surtout à faire disparaître les travaux plus manuels et en font émerger d'autres, notamment dans la maintenance des remplaçants automatiques. S'il est certain que le nombre d'emplois créés soit plus faible que le nombre d'emplois remplacés, il faut admettre qu'il s'agit principalement d'une évolution du travail. Ainsi, l'homme peut de plus en plus se tourner vers un travail intellectuel ou artistique, et ce malgré l'émergence des intelligences artificielles. En effet, des intelligences artificielles d'images comme Midjourney montre déjà des signes de déficience, car, son fonctionnement se basant sur l'analyse et la reproduction d'autres images, elle finit, à cause de son exploration, par exploiter des images produites par IA, donnant un résultat plus que décevant. Les IA auront toujours besoin de l'intellect ou de l'imagination des humains pour fonctionner. S'il sera peut-être un jour possible d'automatiser complètement la maintenance des automatiques, l'Homme pourra toujours faire quelque chose dont les robots seront incapables : penser.



SÉNAT

91

Concours



PARTIE
A
RABATTRE

de Assitant de direction et de gestion 2023

date Lundi 26 juin 2023

épreuve Etude de cas

17,25/20

La copie doit rester anonyme.

Sujet :



9/2

...le rapport d'information

COMMENT ÉVITER LA PANNE SÈCHE

6 QUESTIONS SUR L'AVENIR DE L'EAU EN FRANCE

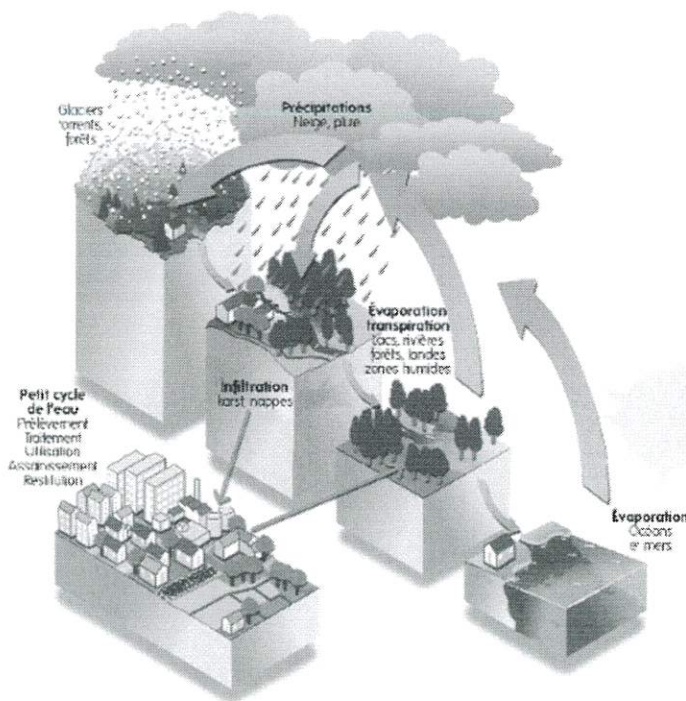
La France hexagonale bénéficie d'un **climat tempéré** qui garantit un bon niveau de précipitations et un haut niveau de pluies utiles. Notre pays est habitué à une **eau abondante** toute l'année, disponible facilement pour une multitude d'usages.

Mais l'accès à l'eau se durcit sous l'effet du changement climatique, qui se manifeste par la répétition des sécheresses, la survenue d'épisodes extrêmes de pluies soudaines et violentes.

La **gestion quantitative de l'eau** pourrait ainsi être de plus en plus difficile, alors que dans le même temps, la recherche d'une **amélioration de la qualité de l'eau** reste incontournable. D'ores et déjà, atteindre en 2027 les objectifs de bon état des masses d'eau au sens quantitatif comme qualitatif, comme le demande la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000 adoptée à l'échelle de l'Union européenne, paraît impossible.

L'eau est entrée dans une zone de turbulence marquée par le risque de multiplication des conflits d'usage. Elle est en effet au carrefour d'enjeux environnementaux mais économiques et sociaux, qui appellent à faire des choix politiques et à définir des priorités. Dans ces conditions, pourra-t-on préserver une gestion participative et apaisée de l'eau dans les années à venir ?

Prenant la suite du rapport de 2016 intitulé « eau, urgence déclarée »¹, le nouveau rapport de la délégation à la prospective **ne verse pas dans le pessimisme ou le catastrophisme**, mais vise à mettre en lumière les efforts qui vont être nécessaires pour éviter de faire face à des situations de pénuries et de guerres de l'eau.



Petit et grand cycle de l'eau
(source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse)

¹ Rapport de Henri Tandonnet et Jean-Jacques Lozach, n° 616 (2015-206) : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-616-notice.html>

1. LES UTILISATEURS DE L'EAU VONT-ILS POUVOIR APPRENDRE À S'EN PASSER ?

⇒ *L'eau est un flux :*

- **510 milliards de m³ de précipitations/an** sur l'hexagone (moyenne de **900 mm de pluie/an**), dont **210 milliards de m³ de pluies efficaces** (qui vont vers les nappes ou les cours d'eau).

- Nous **prélevons** (dans les nappes ou les cours d'eau) pour nos différents usages de **32 à 35 milliards de m³ d'eau par an**.

- Nous **consommons** (part prélevée non restituée au milieu) **5 milliards de m³ d'eau par an**.

⇒ *L'eau est un stock :*

L'eau apportée par les pluies ruisselle vers les cours d'eau et va à la mer à travers le réseau fluvial ou s'infiltre dans le sol pour y être stockée :

- L'eau est stockée de manière naturelle dans environ 650 aquifères pour **2 000 milliards de m³** et dans les glaciers en altitude.

- Nous stockons en outre environ **12 milliards de m³** dans nos grands barrages. Les lacs, les étangs et autres réservoirs artificiels de surface constituent également des instruments du stockage de l'eau.

Une **gestion durable de l'eau** passe par le fait de reconstituer les stocks d'une année sur l'autre et de ne pas puiser structurellement plus que l'alimentation annuelle des réserves souterraines et de surface par les pluies, en maîtrisant le cycle de stockage/déstockage de l'eau sur les quatre saisons de l'année.

De grandes quantités d'eau sont nécessaires pour fabriquer les produits que nous consommons au quotidien. L'empreinte eau de la France est estimée à 110 milliards de m³ par an, mais ce concept ne dit rien des conditions dans lesquelles cette eau est prélevée.

32 à 35 milliards de m³ de prélèvement annuels d'eau pour nos différents besoins¹

Besoins	Quantité en milliards de m ³
Refroidissement des centrales électriques	17
Alimentation en eau potable	5
Alimentation des canaux	5
Irrigation agricole et abreuvement du bétail	3
Activités industrielles	3

¹ Les volumes prélevés peuvent varier d'une année sur l'autre selon la pluviométrie, la température ou le degré d'utilisation des centrales nucléaires.



2. EN QUOI LE CHANGEMENT CLIMATIQUE TRANSFORME-T-IL LE CYCLE DE L'EAU EN FRANCE ?

Avec le **réchauffement climatique**, d'importants changements sont attendus en France :

- **Pas de baisse générale** du niveau des précipitations annuelles mais **diminution des pluies en été** (de 16 à 23 % dans l'étude Explore 2070), plus grande fréquence des épisodes de pluies intenses et plus grande variabilité intra-annuelle et interannuelle des précipitations.

- **Baisse généralisée des débits moyens** des cours d'eau et des débits d'étiage.

- **Fonte des glaciers**, ce qui dans un premier temps soutient les débits d'étiage sur les cours d'eau alpins et le Rhône, mais dans un second temps, après fonte complète (horizon 2100), accentuerait les étiages.

- **Temps de recharge des nappes allongé.**

- **Augmentation de l'évapotranspiration** et accroissement de la **sécheresse des sols** ainsi que de leur **érosion**.

- Pénétration accrue du **biseau salé**¹ dans les zones littorales.

D'autres facteurs que le réchauffement climatique affectent le cycle de l'eau : l'imperméabilisation des sols du fait de l'artificialisation accroît le ruissellement, la déforestation ou encore la disparition des zones humides réduisent la capacité d'infiltration de l'eau dans les sols : **l'accélération du réchauffement climatique** pourrait faire advenir tous ces changements très rapidement.

¹ Intrusion d'eau saumâtre ou salée dans une masse d'eau



Tous les territoires sont touchés, même la moitié Nord de l'hexagone, mais avec des effets différenciés par bassin, voire même par sous-bassin, chaque territoire ayant de fortes particularités hydrographiques, géologiques ou encore de besoins en eau.

3. RISQUE-T-ON DE VOIR SE MULTIPLIER LES CONFLITS D'USAGE AVEC DES CRISES DE L'EAU A RÉPÉTITION ?

• Depuis toujours, la **gestion de l'eau** passe par l'élaboration de règles collectives **reposant sur la** solidarité entre amont et aval. L'eau est le « patrimoine commun de la Nation » (code de l'environnement). L'eau peut être utilisée à des fins privées, mais dans un cadre légal visant à préserver la ressource tant du point de vue qualitatif que quantitatif et protéger les services environnementaux rendus.

Les installations, ouvrages, travaux et aménagements (IOTA) doivent faire l'objet d'autorisations administratives à partir de certains seuils. Les prélèvements d'eau doivent faire l'objet d'études de volumes

prélevables. Les rejets sont également soumis à autorisation.

• La **préoccupation de gérer l'eau comme un bien commun**, en répondant en même temps à tous les besoins **se heurte cependant à des difficultés accrues avec des sécheresses estivales généralisées** (80 % des départements français touchés par des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau à l'été 2022) et une pression sur la ressource qui, si rien n'est fait, ne pourra que s'accroître. Or, seulement 43 % des eaux de surface sont aujourd'hui considérées comme en bon état écologique

→ Un exemple : le calcul des débits réservés. Il s'agit du débit minimal d'écoulement devant être préservé dans le lit d'un cours d'eau pour ne pas pénaliser les usagers de l'aval et maintenir une vie biologique aquatique, fixé à 10 % voire 5 % du débit moyen annuel mais pouvant être relevé pour garantir l'approvisionnement en eau potable ou préserver la continuité écologique. La fixation des débits réservés donne parfois lieu à incompréhension. Les utilisateurs de l'eau, en particulier les agriculteurs, doivent réduire leurs volumes de pompage pour garantir le débit réservé. Avec la raréfaction de l'eau en été, cela implique parfois l'arrêt total de tout prélèvement d'eau, à une période critique pour la pousse des plantes.

4. DISPOSE-T-ON DE SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS POUR GÉRER L'EAU ?

Sous l'égide de l'Office français de la biodiversité (OFB), le **système d'information sur l'eau (SIE)** est largement ouvert au public et dispose de nombreuses bases de données permettant de disposer d'un **bon niveau de connaissance** avec le réseau de Météo-France pour le suivi des précipitations, le **portail ADES** pour la surveillance des eaux souterraines, l'**hydroportail** pour la surveillance des niveaux des cours d'eau, la banque nationale

des prélèvements quantitatifs (BNPE), le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) ou encore la base SISE-EAU pour la surveillance de la qualité de l'eau de consommation courante.

→ Pour autant, les connaissances relatives à l'eau doivent progresser à travers :

- ✓ Une amélioration des outils de collecte de données.

✓ Une remontée en temps réel des informations, notamment sur les prélèvements quantitatifs.

✓ La construction d'outils partagés de prospective, permettant de mieux anticiper les crises.

5. ÉCONOMISER L'EAU OU FABRIQUER L'EAU POUR NOS DIFFÉRENTS USAGES ?

Gérer l'eau et construire des infrastructures de transport d'eau, de stockage et de distribution est consubstantiel à la civilisation.

Face au défi d'une gestion de l'eau rendue plus difficile par le réchauffement climatique,

deux réponses sont mises en avant : **la sobriété** avec la réduction des utilisations de l'eau et **l'augmentation de la mobilisation de l'eau** là où c'est possible.

→ LA STRATÉGIE DE SOBRIÉTÉ (ACTION SUR LA DEMANDE)

- C'est **l'axe prioritaire** défini lors des Assises sur l'eau en 2019, avec un objectif de baisse des consommations de 10 % en 5 ans et de 25 % en 15 ans.

- C'est la stratégie *a priori* **la moins coûteuse** (pas de nouvelles infrastructures à construire).

- Elle vise à être **plus résilient face au stress hydrique** et faire face plus facilement à des épisodes secs.

- Concernant la consommation d'eau des ménages, des efforts de pédagogie doivent encore être faits pour une consommation plus responsable. La tendance est néanmoins déjà à la baisse : cette consommation s'établit à un peu moins de 150 litres par personne et par jour, soit 120 à 150 m³ par ménage et par an.

- D'importantes économies d'eau peuvent résulter de la **réduction des fuites des réseaux d'eau potable** au prix d'investissements lourds. Ces fuites sont

estimées à 1 milliard de m³ par an, soit 20 % de l'eau distribuée.

- **L'effort de sobriété pèsera principalement sur l'agriculture**, qui représente les deux tiers de la consommation d'eau (on considère qu'elle ne rend pas l'eau prélevée au milieu, contrairement au refroidissement des centrales où à l'eau domestique, qui repart vers les stations d'épuration).

Or, l'irrigation ne représente que 5 % de la surface agricole utilisée et les besoins augmentent (arrosage des vignes dans le Sud). Des actions de perfectionnement technique peuvent encore être menées (goutte à goutte) mais pour avoir un impact fort, il faut changer de systèmes de culture, ce qui n'est pas toujours économiquement viable.

→ **Le chemin vers la sobriété en agriculture est donc difficile.**

→ LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DE LA RESSOURCE (ACTION SUR L'OFFRE)

- Il existe une **forte variabilité saisonnière dans les précipitations et dans les usages de l'eau** : si la consommation domestique est assez stable,

la consommation pour les besoins agricoles est concentrée au printemps et en été.

Et la France est loin de retenir l'ensemble des pluies utiles reçues sur le territoire hexagonal.

- **La création de retenues d'eau** qui se remplissent l'hiver à partir de la collecte d'eau de pluie pour être utilisées l'été est une stratégie ancienne. Les grands barrages construits dans les années 1950 à 1980, servent notamment à l'alimentation en eau potable ou à l'irrigation agricole. Des retenues à usage agricole se sont fortement développées des années 1970 à 1990.

Lors du Varenne agricole de l'eau, concertation achevée début 2022, la création de retenues collinaires (alimentées par ruissellement) et de substitution (remplaçant des pompages dans les nappes et rivières en période estivale) a été réclamée.

Les conditions pour créer de telles retenues sont strictes avec étude d'impact avant autorisation préfectorale et système de surveillance après mise en service.

Les manifestations contre les retenues collectives dans les Deux-Sèvres fin 2022 montrent que **le sujet reste sensible**. Pourtant la réglementation est exigeante et ne permet pas de retenues de confort. **En tout état de cause, disqualifier globalement le stockage d'eau ne paraît pas fondé scientifiquement et construire de nouvelles retenues multi-usages constitue une solution à encourager.**

- La **recharge artificielle des nappes** est une piste intéressante, tout comme la **réutilisation d'eaux usées traitées (REUT)**, mais elles sont encore insuffisamment développées.

- En revanche, la **désalinisation** d'eau de mer est trop coûteuse et énergivore par rapport aux solutions fondées sur l'utilisation d'eau douce terrestre.

En réalité, les deux stratégies de sobriété et de mobilisation de la ressource sont complémentaires et la part de chacune doit faire l'objet de discussions locales, prenant en compte les impératifs économiques et sociaux de chaque territoire.

CONCLUSION

Après un été 2022 marqué par une sécheresse intense et généralisée, après la répétition des sécheresses d'une année sur l'autre, la prise de conscience des enjeux liés à l'eau progresse.

Le tableau n'est en rien apocalyptique : la France reste un pays bien doté en eau, et devrait pouvoir la gérer en bonne intelligence, mais à la condition de porter un regard lucide sur les changements qui nous attendent.

Faire la politique de l'autruche mènerait tout droit au scénario catastrophe : celui d'une baisse significative de la disponibilité en eau dans de nombreuses régions, avec une baisse généralisée du niveau des nappes et une réduction des possibilités d'irrigation ou même d'approvisionnement en eau potable.

À l'inverse, le scénario vertueux d'une gestion de l'eau apaisée est possible : il suppose l'anticipation des difficultés et la mise en place d'un partage de la ressource entre tous les secteurs qui en ont besoin.

Dans cette optique, les rapporteurs ont émis 8 recommandations.

Les 8 recommandations du rapport

- ✓ Permettre la construction de nouvelles retenues d'eau, de préférence multi-usages, lorsque le service environnemental et économique rendu est positif.
- ✓ Prioriser les solutions fondées sur la nature dans la gestion du grand cycle de l'eau.
- ✓ Accélérer l'adaptation des pratiques agricoles aux nouvelles tensions hydriques.
- ✓ Augmenter les moyens financiers consacrés à l'eau, en particulier ceux des Agences de l'eau.
- ✓ Re-politiser les instances de gouvernance de l'eau.
- ✓ Encourager la recherche et l'innovation, par exemple dans la réutilisation des eaux usées traitées.
- ✓ Décentraliser davantage la décision publique sur l'eau et faire confiance aux échelons locaux.
- ✓ Développer une pédagogie de l'eau auprès du grand public.

Président



Mathieu DARNAUD
(Ardèche, LR)



Catherine BELRHITI
(Moselle, LR)



Cécile CUKIERMAN
(Loire, CRCE)



Alain RICHARD
(Val d'Oise, RDPI)



Jean SOL
(Pyrénées-Orientales, LR)

Rapporteurs

La délégation à la prospective est chargée de réfléchir aux transformations de la société et de l'économie en vue d'informer le Sénat. Elle élabore des scénarios d'évolution relatifs aux sujets qu'elle étudie.

Pour plus d'informations : <http://www.senat.fr/commission/prospective/index.html>



DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIERES
ET SOCIALES
—◆—
REGIME AUTONOME
DE SECURITE SOCIALE
—◆—

Dossier suivi par

ACCUEIL

SECURITE SOCIALE

Mme Sylviane VACHER
10 rue des Loriots
92330 SCEAUX

Paris, le lundi 26 juin 2023

Objet: Prise en charge soins dentaires

Madame Vacher,

Vous nous avez envoyé un devis de votre chirurgien-dentiste en date du 1^{er} mars 2023.

Sur la base des informations disponibles, j'ai l'honneur de vous informer que le montant du remboursement du Régime autonome de la Sécurité sociale du Sénat couvrira l'intégralité de la dépense prévue, soit 2 700,00 € (devis joint en retour).

Ce montant correspond à l'addition des prestations de base et des prestations complémentaires. Vous voudrez bien nous adresser la note d'honoraires détaillée du dentiste.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame Vacher, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal TABARLY
ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

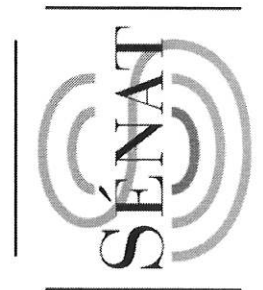
P.J.: devis et détail de la prise en charge du régime autonome de Sécurité sociale du Sénat

Régime autonome de Sécurité sociale du Sénat
Détail remboursement soins dentaires

Patient: Mme Sylviane Vacher (2 65 02 75 118 175 25)
Chirurgien dentiste Dr Yves Ainsize (100052981623)

Prise en charge calculée sur la base du devis date du 01/03/2023

Cotation CCAM	Nature de l'acte	Honoraires	Base de remboursement RO + RC	Montant maximum remboursé	Reste à charge patient
HBLD734	Pose d'une couronne dentoportée	650,00 €	560%	672,00 €	0,00 €
HBLD734	Pose d'une couronne dentoportée	650,00 €	560%	672,00 €	0,00 €
HBLD734	Pose d'une couronne dentoportée	650,00 €	560%	672,00 €	0,00 €
HDLB245	Innlay core sous couronne	250,00 €	259,29 €	259,29 €	0,00 €
HDLB245	Innlay core sous couronne	250,00 €	259,29 €	259,29 €	0,00 €
HDLB245	Innlay core sous couronne	250,00 €	259,29 €	259,29 €	0,00 €
Total		2 700,00 €		2 793,87 €	0,00 €



Identification du patient
 Nom Prénom : VACHER Sylviane
 Date de naissance : 18/02/1965
 N° de sécurité sociale de l'assuré : 2.65.02.75.118.175.25

Identification du chirurgien-dentiste traitant
 Identification du praticien RPPS : 100052981623
 N° Adeli : 924654321

Traitements proposés --- Description précise et détaillée des actes										
N° de traitement	N° dent ou localisation	Cotation CCAM, NGAP ou acte HIN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)	Panier (***)	Honoraires limites de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance Maladie obligatoire
1	36	HBLD734	POSE D'UNE COURONNE DENTOPORTÉE CÉRAMOMETALLIQUE SUR UNE MOULAIRE	24	3	Aucun	650,00 €	120,00 €	84,00 €	566,00 €
2	46	HBLD734	POSE D'UNE COURONNE DENTOPORTÉE CÉRAMOMETALLIQUE SUR UNE MOULAIRE	24	3	Aucun	650,00 €	120,00 €	84,00 €	566,00 €
3	16	HBLD734	POSE D'UNE COURONNE DENTOPORTÉE CÉRAMOMETALLIQUE SUR UNE MOULAIRE	24	3	Aucun	650,00 €	120,00 €	84,00 €	566,00 €
4	36	HBLD245	Inlay core sous couronne ou pilier de bridge dentoportés tarif lib	24	3	Aucun	250,00 €	90,00 €	63,00 €	187,00 €
5	46	HBLD245	Inlay core sous couronne ou pilier de bridge dentoportés tarif lib	24	3	Aucun	250,00 €	90,00 €	63,00 €	187,00 €
6	16	HBLD245	Inlay core sous couronne ou pilier de bridge dentoportés tarif lib	24	3	Aucun	250,00 €	90,00 €	63,00 €	187,00 €
			Total € (des actes envisagés)				2 700,00 €	630,00 €	441,00 €	2 259,00 €


Information Alternative thérapeutique --- En cas de reste à charge éventuel, une information sur les alternatives thérapeutiques 100% santé ou à défaut à entente directe modérée est donnée par le praticien. Sur demande du patient, elle peut donner lieu à une nouvelle proposition de plan de traitement complet dans un devis distinct.

Actes sans reste à charge										
N° de traitement	N° dent ou localisation	Cotation CCAM, NGAP ou acte HIN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)	Honoraires limites de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance Maladie obligatoire	Réalisé par votre Praticien
3	36	HBLD038	pose 1 couronne dentaire dentoportée métallique	22	290,00 €	290,00 €	120,00 €	84,00 €	206,00 €	Oui
2	46	HBLD038	pose 1 couronne dentaire dentoportée métallique	22	290,00 €	290,00 €	120,00 €	84,00 €	206,00 €	Oui
1	16	HBLD038	pose 1 couronne dentaire dentoportée métallique	22	290,00 €	290,00 €	120,00 €	84,00 €	206,00 €	Oui
3	36	HBLD090	Inlay core ss couronne/pil de bridge dentoportés ss RAC	22	175,00 €	175,00 €	90,00 €	63,00 €	112,00 €	Oui
2	46	HBLD090	Inlay core ss couronne/pil de bridge dentoportés ss RAC	22	175,00 €	175,00 €	90,00 €	63,00 €	112,00 €	Oui
1	16	HBLD090	Inlay core ss couronne/pil de bridge dentoportés ss RAC	22	175,00 €	175,00 €	90,00 €	63,00 €	112,00 €	Oui

Signature du chirurgien-dentiste



Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement
 Date et signature du patient ou du (des) responsable(s) légal (légaux)

21/01/23 

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

Conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)
 Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

Identification du chirurgien-dentiste traitant

Nom Prénom : AINSIZE Yves N° Adeli : 924654321
 Identification du praticien RPPS : 100052981623
 Raison sociale et adresse : Cabinet dentaire, 17 avenue Léon Blum, 92160 ANTONY

Date du devis : 01/03/2023
 Valable jusqu'au (sous réserve de modifications réglementaires) : 01/09/2023

Ce devis contient 2 pages indissociables

Description du traitement proposé : faux moignons et couronnes céramo-métalliques 16/36/46

Identification du patient

Nom Prénom : VACHER Sylviane
 Date de naissance : 18/02/1965
 N° de sécurité sociale de l'assuré : 2 65 02 75 118 175 25
 Adresse de l'assuré : 10 rue des Loriots, 92330 SCEAUX

Lieu de fabrication du dispositif médical :

au sein de l'Union Européenne hors Union Européenne : SOULOGNE - B. LAMCOULT
 sous-traitance du fabricant au sein de l'Union Européenne hors Union Européenne
 avec une partie de la réalisation du fabricant sous-traitée

A l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilité et la déclaration de conformité du dispositif médical (document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

Légende explicative du devis :

* IIN = Hors Nomenclature
 *** Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoire sont informatifs, la prise définitive est définie à la date de réalisation de l'acte.

Matériaux et normes	22 - Métallique Alliage non précieux		24 - Céramo-métallique Alliage non précieux	
	Codes	Libellés	Conditions tarifaires	Prise en charge complémentaire
*** Pauters	1	100% Santé	Soumis à honoraires limites de facturation	Sans reste à charge, si le patient bénéficiaire d'un contrat dit responsable
	2	Moderé	Soumis à honoraires limites de facturation	Selon le contrat du patient
	3	Libre	Honoraires libres	Selon le contrat du patient
	4	CSS	Soumis à honoraires limites de facturation	Pour les assurés bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)



Mme Amélia SUPACE
Sénatrice du Maine-et-Loire
20 rue du Bac
49300 CHOLET

Paris, le lundi 26 juin 2023

Objet: Prise en charge soins d'orthodontie de Mlle Diane SUPACE

DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIERES
ET SOCIALES

REGIME AUTONOME
DE SECURITE SOCIALE

Dossier suivi par

ACCUEIL
SECURITE SOCIALE

Madame la Sénatrice,

Vous nous avez envoyé un devis d'orthodontie pour Diane SUPACE en date du 30 mars 2023 (devis joint en retour). Diane ayant moins de 16 ans, elle est considérée comme votre ayant-droit.

Sur la base des informations ainsi disponibles, et après avis de notre dentiste-conseil, j'ai l'honneur de vous informer que le montant du remboursement du Régime autonome de Sécurité sociale du Sénat serait de **4 318,92 €** pour une dépense de **4 560,00 €**.

Vous voudrez bien nous adresser la **note d'honoraires détaillée** du dentiste.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le montant de ce remboursement est une évaluation. En effet, le montant définitif sera calculé sur la base de la cotation définitivement retenue.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de ma considération attentive.

Pascal TABARLY
ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

P.J.: devis et détail de la prise en charge du régime autonome de Sécurité sociale du Sénat

**Prise en charge soins d'orthodontie
Régime autonome de Sécurité sociale du Sénat**

Patient Mlle Diane SUPACE (2 71 02 49 118 175 93)
Praticien (orthodontiste) Dr Patrick CHICOT (2480371270089)

Prise en charge estimée sur la base du devis date du 30/03/2023

Libellé de l'acte	Code CCAM	Montant des honoraires	Remboursement Sécurité sociale	Remboursement mutuelle (272% du tarif sécurité sociale)	Remboursement Sécurité sociale et mutuelle	Reste à charge patient
1er versement du 1er semestre	TO 45	380,00 €	96,75 €	263,16 €	359,91 €	20,09 €
2ème versement du 1er semestre	TO 45	380,00 €	96,75 €	263,16 €	359,91 €	20,09 €
2ème semestre	TO 45	760,00 €	193,50 €	526,32 €	719,82 €	40,18 €
3ème semestre	TO 90	760,00 €	193,50 €	526,32 €	719,82 €	40,18 €
4ème semestre	TO 90	760,00 €	193,50 €	526,32 €	719,82 €	40,18 €
5ème semestre	TO 90	760,00 €	193,50 €	526,32 €	719,82 €	40,18 €
6ème semestre	TO 90	760,00 €	193,50 €	526,32 €	719,82 €	40,18 €
Total		4 560,00 €	1 161,00 €	3 157,92 €	4 318,92 €	241,08 €



Réponse à devis dentaire

M^{me} ou Monsieur,

Vous nous avez envoyé un devis de votre chirurgien-dentiste en date du XXX.

Sur la base des informations disponibles, j'ai l'honneur de vous informer que → le montant du remboursement de Régime autonome de Sécurité sociale du Sénat serait de XXX € sur XXX € de dépenses prévues (devis joint en rebour).

(ou) → le montant du remboursement de Régime autonome de Sécurité sociale du Sénat couvrira l'intégralité de la dépense prévue, soit XXX € (devis joint en rebour).

Ce montant correspond à l'addition des prestations de base et des prestations complémentaires. Vous voudrez bien nous adresser la note d'honoraires détaillée du dentiste.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, M^{me} ou M, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal TABARY

Administrateur principal

P.J.

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE
 (Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité.

Date du devis : 30/03/2023
 Durée de validité : 1 an

Identification du Patient :
 Nom et Prénom : SUPACE Diane
 Date de Naissance : 17/05/2012
 Nom et prénom de l'assuré : SUPACE Amélia
 N° de sécurité sociale de l'assuré : 2 71 02 49 118 175 93

Identification du chirurgien-dentiste qualifié en ODF traitant : Dr. Patrick CHICOT
 Identification du praticien RPPS : 2490371270089
 Identification de la structure (raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement) :
 SELARL du Docteur Patrick CHICOT
 Spécialiste qualifié en orthodontie
 28 Bd du Roi Jean
 49300 CHOLET
 N° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) : 494654321

Traitement d'orthodontie
 Dispositions particulières : oui non Si oui, lesquelles ?
 Nombre de semestre estimé : 6

Lieu de fabrication du dispositif médical : en France au sein de l'Union Européenne hors Union Européenne (Pays) :
 sans sous-traitance du fabricant avec une partie de la réalisation du fabricant sous-traitée : en France au sein de l'Union Européenne hors Union Européenne (Pays) :
 A) issu du traitement. Il vous sera remis la déclaration de conformité* du dispositif médical (* document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

N° dent ou Localisation	Description précise et détaillée des actes										Réservé à l'organisme complémentaire
	Libellé de l'acte ou libellé Orthodontique	Matériaux Utilisés	Code CCAM ou pour l'orthodontie cotation NGAP	(A) Prix de vente du dispositif médical sur mesure*	(B1) Montant des prestations de soins	(B2) Charges de structure	(C=A+B+B2) Montant des honoraires du devis	(D) Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire ou NR	(E=C+D) Montant non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire		
	1 ^{er} Versement du 1 ^{er} Semestre		TO 45				380,00 €	96,75 €	283,25 €		
	2 ^{ème} Versement du 1 ^{er} Semestre		TO 45				380,00 €	96,75 €	283,25 €		
	2 ^{ème} Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €		
	3 ^{ème} Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €		
	4 ^{ème} Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €		
	5 ^{ème} Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €		
	6 ^{ème} Semestre		TO 90				760,00 €	193,50 €	566,50 €		

6560,00 €

Matériaux et normes	1	2	3	4	5	6	7	8
	Alliage précieux NF EN ISO 22674 3/2007	Alliage semi-précieux NF EN ISO 22674 3/2007	Alliage non précieux CoCr - NF EN ISO 22674 3/2007	Alliage non précieux NCR - NF EN ISO 22674 3/2007				
	Résine Base NF EN ISO 1567 2000	Résine Dent NF EN ISO 22112 2003						
								Céramo-métallique NF EN ISO 9693 2000
								Céramo dentaire NF EN ISO 6872 1999

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement
 Date et signature du patient ou du (des) responsable(s) légal (légaux)

Signature du chirurgien-dentiste



SÉNAT

Concours

de Assistant de direction et de gestion 202

date Lundi 26 juin 2023

épreuve Bureaucratique E2

71 18/20

La copie doit rester anonyme.

Sujet :

71

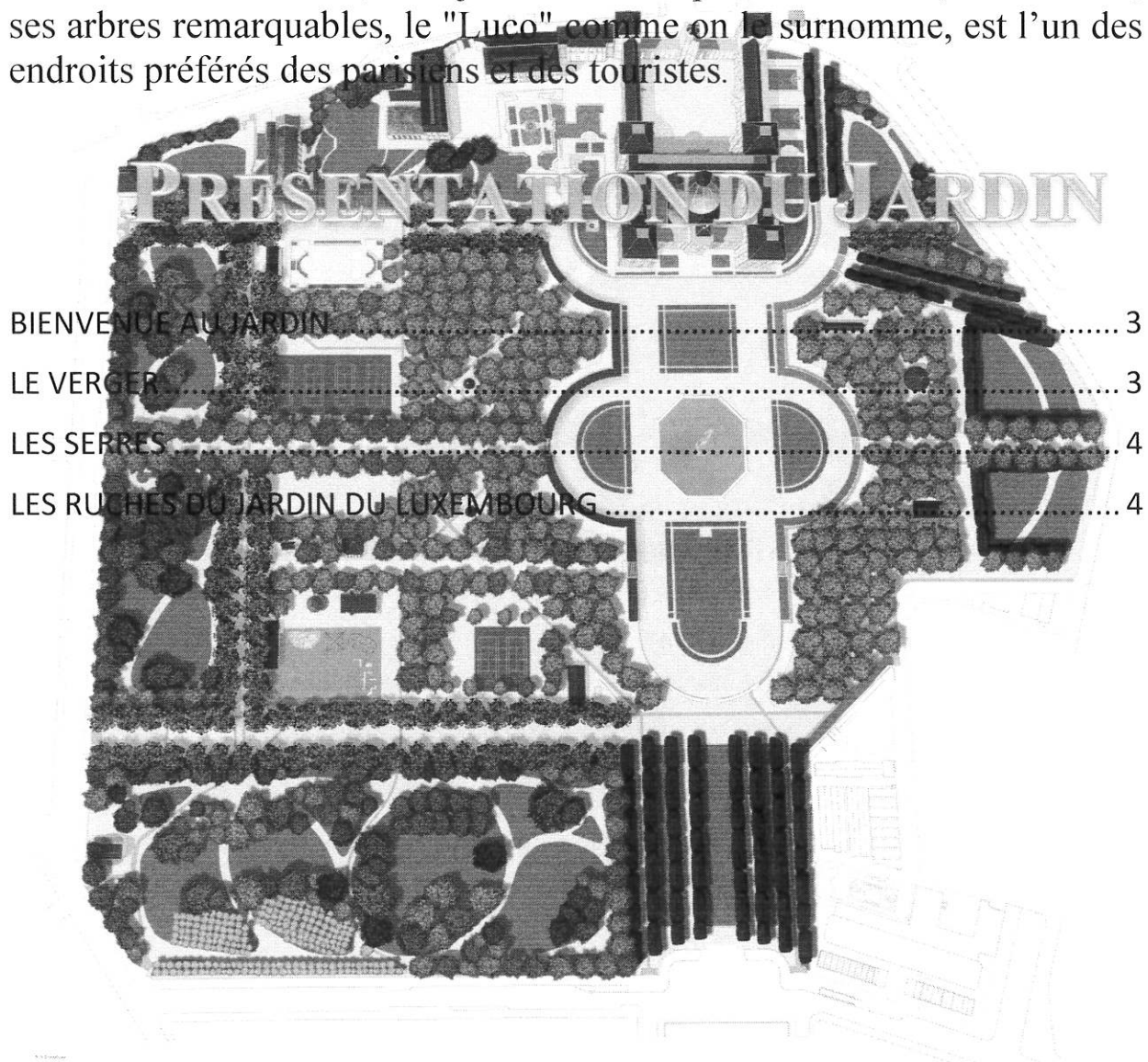


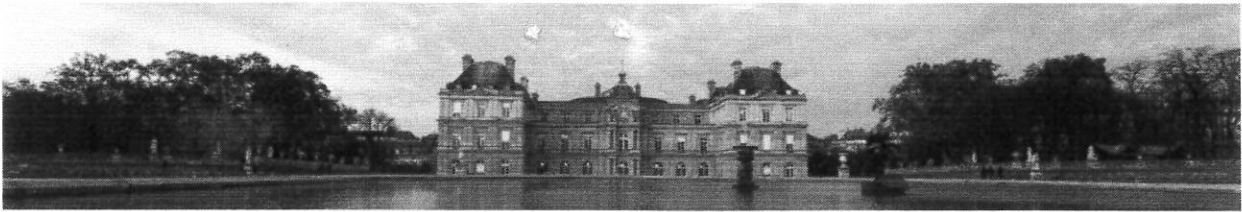
Le Sénat présente

L'ÉTÉ AU JARDIN
du Luxembourg 2023



Le Jardin du Luxembourg, désigné plus beau jardin d'Europe par les internautes, est géré par le Sénat. Il a accueilli en 2022, 6 millions de visiteurs. Avec ses 102 statues, ses 4517 sièges "Luxembourg", sa collection d'orchidées, son jardin fruitier pluri-centenaire, ses ruches, ses arbres remarquables, le "Luco" comme on le surnomme, est l'un des endroits préférés des parisiens et des touristes.





BIENVENUE AU JARDIN

Le Jardin du Luxembourg est administré et entretenu par le Sénat. Créé au début du XVII^e siècle par Marie de Médicis, il est réputé de longue date pour son savoir-faire horticole et ses collections. Il recèle par exemple un jardin fruitier de pommes et de poires anciennes dont les formes taillées peuvent être admirées toute l'année le long de la rue Auguste Comte, non loin du rucher et de la rue d'Assas.

Le Jardin possède également des serres qui, en raison de leur configuration technique, ne sont accessibles au public que de manière très exceptionnelle. Elles recèlent une grande variété de plantes tropicales, dont une célèbre collection d'orchidées. Un laboratoire de culture in vitro complète cet équipement et permet de multiplier les plantes.



Datant du milieu du XIX^e siècle, la collection d'orchidées comprend aujourd'hui plus de 13 000 plantes. Parmi celles-ci, la collection de Paphiopedilum, aussi appelés Sabot-de-Vénus, est particulièrement remarquable puisqu'elle regroupe les trois quarts des espèces

inventoriées, toutes originaires d'Asie du Sud-Est, et quelque 450 hybrides horticoles. Cette partie de la collection est d'ailleurs reconnue Collection Nationale par

le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS).

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, ces serres ouvrent exceptionnellement leurs portes au public et mettent en scène une partie de leur richesse végétale. Des ateliers complètent la promenade et proposent de découvrir des sujets variés comme la lutte biologique, la multiplication des fougères ou le rempotage des orchidées. Un stand présente également la collection fruitière du Jardin ainsi que les cours gratuits proposés par la Conservation des Jardins sur les thèmes de l'arboriculture fruitière et du jardin d'agrément.

LE VERGER

Les collections fruitières du verger sont l'héritage de la collection des chartreux (XIII^e siècle). Érigée en Pépinière impériale en 1809, c'est un conservatoire de variétés et de formes servant de terrain d'application aux cours du Luxembourg (publics et gratuits) dispensés depuis cette date.

La collection est orientée vers les variétés anciennes et est en recherche perpétuelle de réintroduction de variétés mentionnées dans le Catalogue des arbres à fruits cultivés dans les pépinières des révérends pères Chartreux de Paris (1775). Cette collection chartreuse est labellisée d'intérêt national par le Conservatoire de Collections Végétales Spécialisées (CCVS) depuis 2003.

Actuellement, parmi 650 variétés fruitières, la collection compte :

- ✓ pommier 315 variétés
- ✓ poirier 228 variétés
- ✓ vigne 54 variétés

LES SERRES



Les serres comptent, en dehors des orchidées, un grand nombre de plantes de collection (environ 600 taxons) dont notamment des mini-collections intéressantes : Codiaeam (47), Begonia (106), Caladium (50).

Collections d'orchidées : créée en 1838
Actuellement la collection compte environ 10 000 plantes dont 7 000 Paphiopedilum pour environ 1 300 taxons dont 600 Paphiopedilum (sabots de Vénus).
Collection d'intérêt nationale labellisée par le Conservatoire de Collections Végétales Spécialisées depuis 1992 (60 espèces de paphiopedilum et 540 cultivars).

LES RUCHES DU JARDIN DU LUXEMBOURG



Le jardin du Luxembourg abrite le rucher de l'école de la Société Centrale d'Apiculture depuis bientôt 160 ans

Le premier rucher-école de la société centrale d'apiculture, fondée en 1856 par Henri Hamet, fut créé la même année dans la pépinière du jardin du Luxembourg, grâce à la concession accordée par le général d'Hautpoul, grand Référendaire du Sénat. Ce rucher monumental pouvait loger une vingtaine de colonies d'abeilles et présentait un grand nombre de modèles de ruches et d'instruments d'apiculture. La partie arrière était réservée aux auditeurs et un petit terrain permettait la culture d'échantillons de plantes mellifères.

La destruction en 1866 de la pépinière, à la suite des travaux d'urbanisme du baron Hausmann, entraîna la disparition provisoire du Rucher, qui fut rétabli en 1872 à son emplacement actuel. Depuis lors, la formation aux techniques apicoles modernes d'un nombre toujours croissant d'auditeurs s'y poursuit, sous la direction de la société centrale d'apiculture. Chaque année, la récolte de miel est vendue à l'orangerie du jardin au moment de l'exposition d'automne. Entièrement reconstruit en avril 1991, l'actuel rucher-école du Luxembourg perpétue la tradition peu commune d'un rucher en plein centre de Paris.



L'ÉTÉ AU JARDIN DU Luxembourg 2023

ORANGERIE DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Du mercredi 5 juillet
au lundi 17 juillet 2023
François ROELLANTS - « Les Saint
Barthé »

Photographies
SEN ART - Colloquif d'artistes
Marie-Christine MANTANBIEN -
« Whirling the words » créations
textiles

Du mercredi 20 juillet
au samedi 6 août 2023
Collectif La KBE - « Fruits de
rencontres » Photos, peintures
Sylvia KATINQUEZ - « Dunes sur
cote »

Du mercredi 7 août
au lundi 4 septembre 2023
Florence VIGIJBIR - « King Chimy P
« Haut en couleurs I » - Primitives
Pierre MANOËL - Retrospective -
Peintures



AOÛT 2023

DATE	HEURE	FORMATION	GENRE MUSICAL
SAMEDI 5	16H00 – 17H00	FLYING SCORES	VARIÉTÉ, POLYPHONIE
DIMANCHE 6	11H30 – 12H30	CHORALE CANTORIS	POP, FUNK, SOUL, CHORALE TRADITIONNELLE
SAMEDI 12	16H00 – 17H00	WINDSOR UPPER SCHOOLS	MUSIQUES DE FILMS, COMÉDIES MUSICALES
DIMANCHE 13	15H00 – 16H00	SOCIÉTÉ MUSICALE DE RAMBOUILLET	ORCHESTRE D'HARMONIE
SAMEDI 19	10H30 – 11H30	CHORALE CANTORIS	POP, FUNK, SOUL, CHORALE TRADITIONNELLE
DIMANCHE 20	15H30 – 17H30	ECLEKTIK JAZZ TRIO	JAZZ, POP, JAZZ CRÉOLE

EXPOSITIONS SUR LES GRILLES DU JARDIN DU LUXEMBOURG
RUE DE MÉDICIS
75006 PARIS
"LA BEAUTÉ CACHÉE DE L'INDUSTRIE"

Direction
de la communication
01 42 34 25 13
presse@senat.fr
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
www.senat.fr
www.senat.fr/agenda.html
@Senat et @Senat_direct

ORANGERIE DU JARDIN
DU LUXEMBOURG
Du mercredi 5 juillet
au lundi 17 juillet 2023
François ROELANTS - « Les Saint Barths » Photographies
SEN'ART - Collectif d'artistes
Marie-Christine MANLANBIEN - « Weaving the words » - créations textiles
Du mercredi 20 juillet
au lundi 6 août 2023

Collectif Lo KEE - « Fruits de rencontres » Photos, peintures

Sylvia RAINGUEZ - Huiles sur toile

Du mercredi 7 août

au lundi 3 septembre 2023

Florence VIGUIER - Xing Qian YE – « Haut en couleurs ! » - Peintures

Pierre MANOLI - Rétrospective – Peintures

CONCERTS SOUS LE KIOSQUE À MUSIQUE DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Découvrez le programme :



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

Mme Jacqueline EUSTACHE-BRINIO
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Sénatrice,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

M. Gérard LARCHER	Sénateur des Yvelines	Monsieur le Sénateur	Président du Sénat
M. Philippe BAS	Sénateur de la Manche	Monsieur le Sénateur	Questeur du Sénat
M. Vincent CAPO-CANELLAS	Sénateur de la Seine-Saint-Denis	Monsieur le Sénateur	Questeur du Sénat
M. Jean-Pierre SUEUR	Sénateur du Loiret	Monsieur le Sénateur	Questeur du Sénat
Mme Esther BENBASSA	Sénatrice de Paris	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
M. Pierre CUYPERS	Sénateur de la Seine-et-Marne	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
Mme Jacqueline EUSTACHE-BRINIO	Sénatrice du Val-d'Oise	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
Mme Françoise FÉRAT	Sénateur de la Marne	Madame le Sénateur	Secrétaire du Sénat
Mme Martine FILLEUL	Sénatrice du Nord	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
M. Daniel GREMILLET	Sénateur des Vosges	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M. Jacques GROSPERRIN	Sénateur du Doubs	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M. Joël GUERRIAU	Sénateur de la Loire-Atlantique	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M. Loïc HERVÉ	Sénateur de la Haute-Savoie	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
Mme Corinne IMBERT	Sénatrice de la Charente-Maritime	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
Mme Victoire JASMIN	Sénatrice de la Guadeloupe	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
Mme Marie MERCIER	Sénateur de la Saône-et-Loire	Madame le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M. Dominique THÉOPHILE	Sénateur de la Guadeloupe	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M. Jean-Claude TISSOT	Sénateur de la Loire	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M. Vincent DELAHAYE	Sénateur de l'Essonne	Monsieur le Sénateur	Vice-président du Sénat
M. Roger KAROUTCHI	Sénateur des Hauts-de-Seine	Monsieur le Sénateur	Vice-président du Sénat
M. Pierre LAURENT	Sénateur de Paris	Monsieur le Sénateur	Vice-président du Sénat
M. Alain RICHARD	Sénateur du Val-d'Oise	Monsieur le Sénateur	Vice-président du Sénat
Mme Nathalie DELATTRE	Sénatrice de la Gironde	Madame la Sénatrice	Vice-présidente du Sénat
Mme Pascale GRUNY	Sénateur de l'Aisne	Madame le Sénateur	Vice-présidente du Sénat
Mme Valérie LÉTARD	Sénatrice du Nord	Madame la Sénatrice	Vice-présidente du Sénat
Mme Laurence ROSSIGNOL	Sénatrice de l'Oise	Madame la Sénatrice	Vice-présidente du Sénat

M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

Paris, le 20 mai 2023

LE DIRECTEUR

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Philippe BAS
Questeur du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Questeur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Questeur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Vincent CAPO-CANELLAS
Questeur du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Questeur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Questeur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Jean-Pierre SUEUR
Questeur du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Questeur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Questeur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

Mme Esther BENBASSA
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Sénatrice,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Pierre CUYPERS
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Sénateur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

Mme Jacqueline EUSTACHE-BRINIO
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

Paris, le 20 mai 2023

LE DIRECTEUR

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Sénatrice,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

Mme Françoise FÉRAT
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame le Sénateur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame le Sénateur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

Mme Martine FILLEUL
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Sénatrice,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Daniel GREMILLET
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Sénateur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

M. Jacques GROSPERRIN
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

Paris, le 20 mai 2023

LE DIRECTEUR

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Sénateur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Joël GUERRIAU
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Sénateur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Loïc HERVÉ
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Sénateur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

Mme Corinne IMBERT
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Sénatrice,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

Mme Victoire JASMIN
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

Paris, le 20 mai 2023

LE DIRECTEUR

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Sénatrice,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

Mme Marie MERCIER
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame le Sénateur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame le Sénateur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Dominique THÉOPHILE
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Sénateur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Jean-Claude TISSOT
Secrétaire du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Sénateur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Vincent DELAHAYE
Vice-président du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

M. Roger KAROUTCHI
Vice-président du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

Paris, le 20 mai 2023

LE DIRECTEUR

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

M. Pierre LAURENT
Vice-président du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

Paris, le 20 mai 2023

LE DIRECTEUR

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

M. Alain RICHARD
Vice-président du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

Mme Nathalie DELATTRE
Vice-présidente du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Présidente,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR

Mme Pascale GRUNY
Vice-présidente du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG

Paris, le 20 mai 2023

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Présidente,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

Mme Valérie LÉTARD
Vice-présidente du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

Paris, le 20 mai 2023

LE DIRECTEUR

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Présidente,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

Mme Laurence ROSSIGNOL
Vice-présidente du Sénat
Casier de La Poste
PALAIS DU LUXEMBOURG



DIRECTION
DE LA
COMMUNICATION

Paris, le 20 mai 2023

LE DIRECTEUR

Objet : Animations de l'été 2023 au Jardin du Luxembourg

Madame la Présidente,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la brochure réalisée pour lancer la saison estivale 2023 au sein du Jardin du Luxembourg.

Vous êtes cordialement invitée à l'inauguration de l'exposition artistique présentée à l'Orangerie du Jardin qui se déroulera :

**Mardi 4 juillet 2023
à 18 h 30
Orangerie du Jardin du Luxembourg**

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon attentive considération.

Jeannette DRUCKLER-CHASAL

Civilité	Prénom	Nom	Circonscription	Formule d'appel	Fonction
M.	Gérard	LARCHER	Sénateur des Yvelines	Monsieur le Président	Président du Sénat
M.	Philippe	BAS	Sénateur de la Manche	Monsieur le Questeur	Questeur du Sénat
M.	Vincent	CAPO-CANELLAS	Sénateur de la Seine-Saint-Denis	Monsieur le Questeur	Questeur du Sénat
M.	Jean-Pierre	SUEUR	Sénateur du Loiret	Monsieur le Questeur	Questeur du Sénat
Mme	Esther	BENBASSA	Sénatrice de Paris	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
M.	Pierre	CUYPERS	Sénateur de la Seine-et-Marne	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
Mme	Jacqueline	EUSTACHE-BRINIO	Sénatrice du Val-d'Oise	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
Mme	Françoise	FÉRAT	Sénateur de la Marne	Madame le Sénateur	Secrétaire du Sénat
Mme	Martine	FILLEUL	Sénatrice du Nord	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
M.	Daniel	GREMILLET	Sénateur des Vosges	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M.	Jacques	GROSPERRIN	Sénateur du Doubs	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M.	Joël	GUERRIAU	Sénateur de la Loire-Atlantique	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M.	Loïc	HERVÉ	Sénateur de la Haute-Savoie	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
Mme	Corinne	IMBERT	Sénatrice de la Charente-Maritime	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
Mme	Victoire	JASMIN	Sénatrice de la Guadeloupe	Madame la Sénatrice	Secrétaire du Sénat
Mme	Marie	MERCIER	Sénateur de la Saône-et-Loire	Madame le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M.	Dominique	THÉOPHILE	Sénateur de la Guadeloupe	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M.	Jean-Claude	TISSOT	Sénateur de la Loire	Monsieur le Sénateur	Secrétaire du Sénat
M.	Vincent	DELAHAYE	Sénateur de l'Essonne	Monsieur le Président	Vice-président du Sénat
M.	Roger	KAROUTCHI	Sénateur des Hauts-de-Seine	Monsieur le Président	Vice-président du Sénat
M.	Pierre	LAURENT	Sénateur de Paris	Monsieur le Président	Vice-président du Sénat
M.	Alain	RICHARD	Sénateur du Val-d'Oise	Monsieur le Président	Vice-président du Sénat
Mme	Nathalie	DELAITRE	Sénatrice de la Gironde	Madame la Présidente	Vice-présidente du Sénat
Mme	Pascale	GRUNY	Sénateur de l'Aisne	Madame la Présidente	Vice-présidente du Sénat
Mme	Valérie	LÉTARD	Sénatrice du Nord	Madame la Présidente	Vice-présidente du Sénat
Mme	Laurence	ROSSIGNOL	Sénatrice de l'Oise	Madame la Présidente	Vice-présidente du Sénat

NOM	Prénom	Genre	Date naissance	Domicile	Service	Catégorie	Salaire	Date entrée	Prime	Nb enfants	Shift	N° SS	NOM MAJ	Initiales	MATRICULE	Age	Antécédent	Prime annuelle	Visite médicale	Prime exceptionnelle	
VALMONT	Thérèse	F	25/09/1962	92100 Chilly la Gareme	Adelher	OS	24 600 €	01/06/1984	1 000,00 €	2	Jour	147067512795616	VALMONT	VP	VAL1963-H	60		1 950,00 €	Partielle	4 000,00 €	
FORNORS	Stéphane	H	27/09/1948	92110 Chilly la Gareme	Adelher	Cadre	31 600 €	01/06/1982	1 800,00 €	1	Jour	147067512795616	FORNORS	IS	FOR1948-H	75		2 500,00 €	Complete	2 500,00 €	
TRAVORS	Fredine	F	30/12/1965	75008 Paris	Adelher	OS	20 000 €	06/02/2004	-	2	Nuit	147067512795616	TRAVORS	TE	TRA1965-H	58		4 000,00 €	Partielle	4 000,00 €	
VERON	Emile	H	05/12/1972	75008 Paris	Adelher	OS	24 300 €	06/08/2004	1 000,00 €	2	Nuit	147067512795616	VERON	AE	AVE1972-H	51		4 000,00 €	Partielle	4 000,00 €	
VERON	Audre	F	16/10/1951	92300 Levallois-Perret	Adelher	OS	26 300 €	05/07/2000	2 000,00 €	1	Jour	147067512795616	VERON	VA	VER1951-H	72		2 500,00 €	Complete	2 500,00 €	
CLAVIER	Claude	F	12/07/1962	92300 Levallois-Perret	Informatique	Employé 2	30 800 €	23/11/1986	500,00 €	3	Nuit	147067512795616	LAFOND	LC	LAF1962-H	37		4 000,00 €	Complete	4 000,00 €	
CLAVIER	Paul	H	04/08/1959	92300 Levallois-Perret	Adelher	OS	24 200 €	01/10/1983	600,00 €	3	Nuit	147067512795616	CLAVIER	CV	CLA1959-H	64		4 000,00 €	Complete	4 000,00 €	
VALMONT	Hermi	F	25/10/1985	75008 Paris	Adelher	OS	19 500 €	01/06/2005	800,00 €	3	Nuit	147067512795616	VALMONT	VH	VAL1985-H	38		1 950,00 €	Questionnaire	5 000,00 €	5 000,00 €
DERIEU	Thérèse	F	16/02/1967	75008 Paris	Personnel	Employé 2	26 600 €	01/06/2000	300,00 €	3	Jour	147067512795616	DERIEU	DP	DER1967-H	57		3 000,00 €	Partielle	3 000,00 €	
PLATRON	Hervé	H	27/07/1936	92100 Goussainville	Direction	President	33 000 €	02/07/1982	500,00 €	3	Jour	147067512795616	HERVET	HP	HER1936-H	87		2 500,00 €	Complete	5 000,00 €	
HERVET	Philippe	H	07/08/1960	75009 Paris	Direction	Cadre	24 500 €	30/04/1996	300,00 €	3	Jour	147067512795616	NAURICE	NA	NAU1960-H	63		2 500,00 €	Complete	4 000,00 €	
MAINTRE	Claude	F	25/02/1963	75008 Paris	Adelher	Cadre	22 000 €	01/02/2000	1 000,00 €	1	Jour	147067512795616	MAINTRE	MC	MAI1963-H	37		2 500,00 €	Complete	4 000,00 €	
ENTREVERIER	Michael	H	15/11/1985	92600 Asnières	Adelher	OS	22 000 €	01/02/2004	300,00 €	3	Jour	147067512795616	ENTREVERIER	EM	ENT1985-H	38		4 000,00 €	Questionnaire	4 000,00 €	
PERTEL	Sasha	F	08/08/1974	92110 Chilly la Gareme	Adelher	OS	27 000 €	02/07/1996	1 000,00 €	1	Jour	147067512795616	PERTEL	EP	PER1974-H	49		3 000,00 €	Partielle	3 000,00 €	
BEGNOU	Valère	H	15/09/1961	92110 Chilly la Gareme	Commercial	Employé 1	25 000 €	01/01/1995	250,00 €	1	Jour	147067512795616	BEGNOU	BE	BEG1961-H	62		4 000,00 €	Complete	4 000,00 €	
EUSTACHE	Laurent	H	07/06/1975	92600 Asnières	Commercial	Employé 2	21 000 €	08/07/2003	1 200,00 €	1	Nuit	147067512795616	EUSTACHE	EL	EUS1975-H	48		4 000,00 €	Partielle	4 000,00 €	
MELIN	Thierry	H	03/11/1976	92300 Levallois-Perret	Economat	Employé 1	33 000 €	01/10/1995	1 500,00 €	2	Jour	147067512795616	MELIN	MT	MEL1976-H	47		2 500,00 €	Complete	4 000,00 €	
SALANDRIE	Stephane	H	06/12/1964	92110 Chilly la Gareme	Personnel	Employé 1	22 600 €	23/09/1988	2 000,00 €	2	Nuit	14706752795616	SALANDRIE	SS	SAL1964-H	59		4 000,00 €	Partielle	4 000,00 €	
VALMONT	Luce	F	14/09/1982	92110 Chilly la Gareme	Adelher	Cadre	20 000 €	08/07/2004	2 000,00 €	3	Jour	147067515518414	VALMONT	VL	VAL1982-F	41		5 000,00 €	Partielle	5 000,00 €	
LAMONT	Isabella	F	14/06/1968	92110 Chilly la Gareme	Adelher	Cadre	19 600 €	05/12/2003	1 300,00 €	4	Nuit	147067518077919	LAMONT	LI	LAM1968-F	55		1 960,00 €	Partielle	5 000,00 €	
VALMOR	Christine	F	03/07/1958	92110 Chilly la Gareme	Adelher	Cadre	38 300 €	15/07/1983	2 000,00 €	2	Jour	147067527945323	VALMOR	VC	VAL1958-F	65		3 000,00 €	Complete	3 000,00 €	
FORNI	Margot	F	13/02/1949	75008 Paris	Adelher	Employé 2	28 400 €	15/07/1983	600,00 €	2	Jour	147067527945323	FORNI	FM	FOR1949-F	74		1 950,00 €	Partielle	5 000,00 €	
FORNI	Julie	F	04/08/1986	92110 Chilly la Gareme	Adelher	OS	19 500 €	01/10/2005	500,00 €	1	Nuit	147067527945323	FORNI	FO	FOR1986-F	37		1 950,00 €	Questionnaire	4 000,00 €	
DEMANVRI	Lucette	F	05/05/1980	75008 Paris	Adelher	OS	19 700 €	15/01/2001	500,00 €	1	Nuit	14706753151636	DEMANVRI	DL	DEM1980-F	43		3 000,00 €	Partielle	4 000,00 €	
BOULLIET	Marie	F	22/11/1976	75001 Paris	Personnel	Employé 3	33 800 €	28/02/1995	2 500,00 €	5	Jour	147067533430939	BOULLIET	BM	BOU1976-F	47		3 000,00 €	Partielle	3 000,00 €	
SOULERE	Marie	F	10/02/1967	75001 Paris	Personnel	Employé 1	26 500 €	21/06/1996	2 500,00 €	1	Jour	147067533430939	SOULERE	SM	SOL1976-F	28		3 000,00 €	Partielle	3 000,00 €	
MAURISSE	Marie	F	14/07/1985	92600 Asnières	Adelher	OS	22 000 €	01/08/2004	300,00 €	5	Jour	147067533430939	MAURISSE	MA	MAU1985-F	38		4 000,00 €	Questionnaire	4 000,00 €	
ANDELLE	Amelie	F	06/04/1972	75001 Paris	Adelher	OS	22 000 €	01/08/2004	300,00 €	2	Nuit	147067542133848	ANDELLE	AN	ANI1972-F	51		4 000,00 €	Partielle	4 000,00 €	
CLAVIER	Marine	F	06/11/1972	92300 Levallois-Perret	Adelher	Employé 1	21 500 €	10/01/2002	1 300,00 €	2	Nuit	147067556416656	CLAVIER	CM	CLA1982-F	41		3 000,00 €	Partielle	4 000,00 €	
ELVIE	Marine	F	26/03/1982	92300 Levallois-Perret	Adelher	OS	26 500 €	09/09/2000	500,00 €	2	Jour	147067556416656	ELVIE	EV	ELV1982-F	46		1 950,00 €	Questionnaire	5 000,00 €	
VICKS	Véronique	F	06/11/1972	92300 Levallois-Perret	Adelher	OS	19 500 €	04/11/2005	250,00 €	3	Jour	147067559497353	VICKS	VI	VIC1972-F	51		3 000,00 €	Partielle	4 000,00 €	
VALANDRIE	Valérie	F	06/08/1977	92110 Chilly la Gareme	Adelher	Employé 2	20 800 €	29/04/1996	500,00 €	4	Nuit	147067559497353	VALANDRIE	VA	VAL1977-F	47		4 000,00 €	Partielle	4 000,00 €	
MUSCONI	Angèle	F	02/01/1969	92020 Paris	Adelher	OS	33 300 €	29/04/1996	500,00 €	3	Nuit	147067569033868	MUSCONI	MA	MUS1969-F	55		2 500,00 €	Partielle	2 500,00 €	
REVIRON	Amelie	F	23/03/1978	92600 Asnières	Adelher	OS	24 600 €	15/01/2001	800,00 €	2	Nuit	147067570339272	REVIRON	RA	REV1978-F	45		1 980,00 €	Partielle	4 000,00 €	
JEANNE	Jeanne	F	26/05/1976	75008 Paris	Economat	Employé 3	19 800 €	01/06/1996	500,00 €	2	Nuit	147067570339272	JEANNE	AJ	AMO1976-F	47		5 000,00 €	Complete	5 000,00 €	
AMONT	Emilie	F	25/10/1948	92300 Levallois-Perret	Adelher	OS	33 300 €	01/06/1982	800,00 €	2	Nuit	147067570339272	AMONT	AM	AMO1948-F	75		2 500,00 €	Partielle	2 500,00 €	
MARCELLE	Marcelle	F	15/08/1968	92300 Levallois-Perret	Personnel	Cadre	31 000 €	15/02/1999	2 000,00 €	2	Nuit	147067570339272	MARCELLE	ML	MAR1968-F	55		5 000,00 €	Partielle	5 000,00 €	
MARTIN	Laure	F	10/08/1973	92300 Levallois-Perret	Adelher	Cadre	19 400 €	04/06/2001	1 500,00 €	3	Jour	14706757701799	MARTIN	MA	MAR1973-F	50		1 940,00 €	Partielle	2 500,00 €	
PERGOLIN	Stephanie	F	31/01/1949	75009 Paris	Direction	Directeur Général	43 300 €	25/04/1982	5 000,00 €	1	Jour	147067582934889	PERGOLIN	DV	DUR1949-F	74		1 940,00 €	Complete	2 500,00 €	
DURIEU	Valérie	F	09/06/1947	75008 Paris	Adelher	OS	31 100 €	03/03/1982	300,00 €	1	Jour	147067582934889	DURIEU	CC	COU1947-F	76		2 500,00 €	Complete	2 500,00 €	

NOM	Prénom	Genre	Date naissance	Domicile	Service	Catégorie	Salaire	Date entrée	Prime	Nb enfants	Shift	N° SS
ALBAN	Véronique	F	06/08/1977	92110 Clichy la Garenne	Personnel	Employé 1	20 800 €	29/04/1996	250,00 €	3	Jour	247067559950252
AMONT	Jeanne	F	26/05/1976	75008 Paris	Atelier	OS	19 800 €	01/06/1996	500,00 €	2	Nuit	247067570339272
AVERON	Emile	H	05/12/1972	75008 Paris	Atelier	OS	24 300 €	16/05/2000	1 000,00 €	2	Nuit	147067512795616
BEGNOU	Valère	H	15/09/1961	75020 Paris	Commercial	Employé 1	27 000 €	02/07/1996	250,00 €	1	Jour	147067512795616
BOULLIET	Mauricette	F	10/02/1967	75001 Paris	Commercial	Employé 1	26 500 €	21/06/1996	500,00 €	5	Jour	247067536811737
CLAVIER	Paul	H	04/08/1959	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	24 200 €	01/10/1983	600,00 €	3	Nuit	147067512795616
CLAVIER	Juline	F	04/08/1986	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 700 €	01/10/2005	500,00 €	1	Jour	247067531961434
CLAVIER	Marine	F	26/03/1982	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	21 500 €	10/01/2002	1 300,00 €	2	Nuit	247067542133848
CLORON	Marcelle	F	23/10/1948	92300 Levallois-Perret	Personnel	Cadre	33 300 €	01/06/1982	800,00 €		Jour	247067570440272
COUBERT	Claudine	F	09/06/1947	75008 Paris	Atelier	OS	31 100 €	03/05/1982	300,00 €		Jour	247067588943686
DEMIANVRE	Lucette	F	05/05/1980	75008 Paris	Atelier	Employé 3	22 500 €	15/01/2001	150,00 €		Nuit	247067532151636
DUREU	Pierre	H	16/02/1967	75020 Paris	Personnel	Employé 2	26 600 €	19/08/2000	800,00 €		Jour	147067512795616
DUREIL	Valérie	F	31/01/1949	75009 Paris	Direction	Directeur Général	43 300 €	25/04/1982	5 000,00 €		Jour	247067582982989
ENTEVERIER	Michaël	H	15/11/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Nuit	147067512795616
ETALIT	Philippe	H	08/08/1975	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Employé 1	25 000 €	01/01/1995	- €		Nuit	147067512795616
EUSTACHE	Laurent	H	07/06/1975	92600 Asnières	Atelier	Employé 2	21 000 €	08/07/2003	1 200,00 €	1	Nuit	147067512795616
FORMIN	Stephane	H	27/09/1948	92110 Clichy la Garenne	Atelier	Cadre	31 600 €	01/06/1982	1 800,00 €		Jour	147067512795616
FORMIN	Margot	F	13/02/1980	75001 Paris	Atelier	Employé 1	19 500 €	01/01/2005	600,00 €	2	Jour	247067527428626
HERVET	Philippe	H	07/08/1960	75009 Paris	Direction	Cadre	33 000 €	01/06/1984	3 500,00 €	3	Jour	147067512795616
JOHN	Vicky	F	06/11/1972	75001 Paris	Commercial	Employé 2	26 500 €	09/09/2000	300,00 €	2	Jour	247067556416656
LAFOND	Claude	H	12/07/1962	95190 Goussainville	Informatique	Employé 2	30 800 €	23/11/1986	2 000,00 €		Jour	147067512795616
LAMONT	Isabella	F	14/06/1968	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 600 €	05/12/2003	1 300,00 €	4	Nuit	247067515518414
MARTIN	Laurie	F	15/08/1968	92300 Levallois-Perret	Atelier	Cadre	31 000 €	15/02/1999	2 000,00 €	2	Nuit	247067576577979
MAURICE	Claude	H	25/02/1963	75008 Paris	Commercial	Cadre	30 600 €	30/04/1996	500,00 €	3	Jour	147067512795616
MELIN	Thierry	H	31/12/1959	92110 Clichy la Garenne	Personnel	Employé 1	22 600 €	01/01/1985	1 000,00 €		Jour	147067512795616
MUSCONI	Angèle	F	02/01/1969	75020 Paris	Atelier	OS	33 300 €	01/01/1995	500,00 €	4	Nuit	247067563831060
PERGOLIN	Stéphanie	F	10/08/1973	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	19 400 €	04/06/2001	150,00 €	3	Jour	247067577017979
PERTRIL	Sasha	H	06/06/1974	95190 Goussainville	Atelier	OS	24 500 €	15/02/2000	1 000,00 €	1	Jour	147067512795616
PLANIER	Murielle	F	23/10/1949	75008 Paris	Commercial	Employé 2	28 400 €	25/03/1982	- €		Jour	247067527045323
PLATRON	Hervé	H	23/07/1936	95190 Goussainville	Direction	Président	- €	02/07/1982			Jour	147067512795616
REVRON	Amélie	F	23/03/1978	92600 Asnières	Economat	Employé 3	24 600 €	15/01/2001	800,00 €	2	Jour	247067569035868
SALANDRIE	Stéphanie	H	06/12/1964	95190 Goussainville	Atelier	OS	20 000 €	23/09/1988	2 000,00 €	2	Nuit	147067593678090
SALANDRIE	Valérie	F	04/09/1986	95190 Goussainville	Atelier	OS	19 500 €	04/11/2005	500,00 €	1	Jour	247067559497353
SIDONE	Amélie	F	14/07/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Jour	247067537784434
SOLERE	Marie	F	22/11/1976	75001 Paris	Personnel	Cadre	33 800 €	28/02/1995	2 500,00 €	1	Jour	247067533430939
TONIN	Elvire	F	06/04/1972	75001 Paris	Commercial	Employé 1	21 600 €	05/10/1996	500,00 €	2	Jour	247067541584646
TRAVORS	Frédéric	H	30/12/1965	75009 Paris	Atelier	OS	20 000 €	06/02/2004	- €		Jour	147067512795616
VALMONT	Pierre	H	25/09/1963	75009 Paris	Atelier	OS	24 600 €	01/06/1984	1 000,00 €	2	Jour	147067512795616
VALMONT	Henri	H	25/10/1985	75008 Paris	Atelier	OS	19 500 €	01/06/2005	- €	3	Nuit	147067512795616
VALMONT	Lucie	F	14/09/1982	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Cadre	22 000 €	08/07/2004	2 000,00 €	3	Jour	247067513448616
VALMOR	Christine	F	03/07/1958	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Cadre	38 300 €	15/07/1983	2 000,00 €	2	Jour	247067518077919
VERDON	André	H	16/10/1951	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	26 300 €	05/07/2000	500,00 €		Jour	147067512795616
ZIMMER	Frédéric	H	03/11/1976	92300 Levallois-Perret	Economat	Cadre	33 000 €	01/10/1995	1 500,00 €	2	Jour	147067512795616

NOM	Prénom	Genre	Date naissance	Domicile	Service	Catégorie	Salaire	Date entrée	Prime	Nb enfants	Shift	N° SS
DUREIL	Valérie	F	31/01/1949	75009 Paris	Direction	Directeur Général	43 300 €	25/04/1982	5 000,00 €		Jour	247067582982989
VALMOR	Christine	F	03/07/1958	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Cadre	38 300 €	15/07/1983	2 000,00 €	2	Jour	247067518077919
SOLERE	Marie	F	22/11/1976	75001 Paris	Personnel	Cadre	33 800 €	28/02/1995	2 500,00 €	1	Jour	247067533430939
MUSCONI	Angèle	F	02/01/1969	75020 Paris	Atelier	OS	33 300 €	01/01/1995	500,00 €	4	Nuit	247067563831060
CLORON	Marcelle	F	23/10/1948	92300 Levallois-Perret	Personnel	Cadre	33 300 €	01/06/1982	800,00 €		Jour	247067570440272
HERVET	Philippe	H	07/08/1960	75009 Paris	Direction	Cadre	33 000 €	01/06/1984	3 500,00 €	3	Jour	147067512795616
ZIMMER	Frédéric	H	03/11/1976	92300 Levallois-Perret	Economat	Cadre	33 000 €	01/10/1995	1 500,00 €	2	Jour	147067512795616
FORMIN	Stéphane	H	27/09/1948	92110 Clichy la Garenne	Atelier	Cadre	31 600 €	01/06/1982	1 800,00 €		Jour	147067512795616
COUBERT	Claudine	F	09/06/1947	75008 Paris	Atelier	OS	31 100 €	03/05/1982	300,00 €		Jour	247067588943686
MARTIN	Laurie	F	15/08/1968	92300 Levallois-Perret	Atelier	Cadre	31 000 €	15/02/1999	2 000,00 €	2	Nuit	247067576577979
LAFOND	Claude	H	12/07/1962	95190 Goussainville	Informatique	Employé 2	30 800 €	23/11/1986	2 000,00 €		Jour	147067512795616
MAURICE	Claude	H	25/02/1963	75008 Paris	Commercial	Cadre	30 600 €	30/04/1996	500,00 €	3	Jour	147067512795616
PLANIER	Murielle	F	23/10/1949	75008 Paris	Commercial	Employé 2	28 400 €	25/03/1982	- €		Jour	247067527045323
BEGNOU	Valère	H	15/09/1961	75020 Paris	Commercial	Employé 1	27 000 €	02/07/1996	250,00 €	1	Jour	147067512795616
DERUE	Pierre	H	16/02/1967	75020 Paris	Personnel	Employé 2	26 600 €	19/08/2000	800,00 €		Jour	147067512795616
BOULLJET	Mauricette	F	10/02/1967	75001 Paris	Commercial	Employé 1	26 500 €	21/06/1996	500,00 €	5	Jour	247067536811737
JOHN	Vicky	F	06/11/1972	75001 Paris	Commercial	Employé 2	26 500 €	09/09/2000	300,00 €	2	Jour	247067556416656
VERDON	André	H	16/10/1951	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	26 300 €	05/07/2000	500,00 €		Jour	147067512795616
ETALIT	Philippe	H	08/08/1975	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Employé 1	25 000 €	01/01/1995	- €		Nuit	147067512795616
VALMONT	Pierre	H	25/09/1963	75009 Paris	Atelier	OS	24 600 €	01/06/1984	1 000,00 €	2	Jour	147067512795616
REVRON	Amélie	F	23/03/1978	92600 Asnières	Economat	Employé 3	24 600 €	15/01/2001	800,00 €	2	Jour	247067569035868
PERTRIL	Sasha	H	06/06/1974	95190 Goussainville	Atelier	OS	24 500 €	15/02/2000	1 000,00 €	1	Jour	147067512795616
AVERON	Emile	H	05/12/1972	75008 Paris	Atelier	OS	24 300 €	16/05/2000	1 000,00 €	2	Nuit	147067512795616
CLAVIER	Paul	H	04/08/1959	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	24 200 €	01/10/1983	600,00 €	3	Nuit	147067512795616
MELIN	Thierry	H	31/12/1959	92110 Clichy la Garenne	Personnel	Employé 1	22 600 €	01/01/1985	1 000,00 €		Jour	147067512795616
DEMIANVRE	Lucette	F	05/05/1980	75008 Paris	Atelier	Employé 3	22 500 €	15/01/2001	150,00 €		Nuit	247067532151636
ENTEVRIER	Michaël	H	15/11/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Nuit	147067512795616
VALMONT	Lucie	F	14/09/1982	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Cadre	22 000 €	08/07/2004	2 000,00 €	3	Jour	247067513448616
SIDONE	Amélie	F	14/07/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Jour	247067537784434
TONIN	Elvire	F	06/04/1972	75001 Paris	Commercial	Employé 1	21 600 €	05/10/1996	500,00 €	2	Jour	247067541584646
CLAVIER	Marine	F	26/03/1982	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	21 500 €	10/01/2002	1 300,00 €	2	Nuit	247067542133848
EUSTACHE	Laurent	H	07/06/1975	92600 Asnières	Atelier	Employé 2	21 000 €	08/07/2003	1 200,00 €	1	Nuit	147067512795616
ALBAN	Véronique	F	06/08/1977	92110 Clichy la Garenne	Personnel	Employé 1	20 800 €	29/04/1996	250,00 €	3	Jour	247067559950252
TRAVORS	Frédéric	H	30/12/1965	75009 Paris	Atelier	OS	20 000 €	06/02/2004	- €		Jour	147067512795616
SALANDRIE	Stéphane	H	06/12/1964	95190 Goussainville	Atelier	OS	20 000 €	23/09/1988	2 000,00 €	2	Nuit	147067593678090
AMONT	Jeanne	F	26/05/1976	75008 Paris	Atelier	OS	19 800 €	01/06/1996	500,00 €	2	Nuit	247067570339272
CLAVIER	Juline	F	04/08/1986	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 700 €	01/10/2005	500,00 €	1	Jour	247067531961434
LAMONT	Isabella	F	14/06/1968	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 600 €	05/12/2003	1 300,00 €	4	Nuit	247067515518414
VALMONT	Henri	H	25/10/1985	75008 Paris	Atelier	OS	19 500 €	01/06/2005	- €	3	Nuit	147067512795616
FORMIN	Margot	F	13/02/1980	75001 Paris	Atelier	Employé 1	19 500 €	01/01/2005	600,00 €	2	Jour	247067527428626
SALANDRIE	Valérie	F	04/09/1986	95190 Goussainville	Atelier	OS	19 500 €	04/11/2005	500,00 €	1	Jour	247067559497353
PERGOLIN	Stéphanie	F	10/08/1973	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	19 400 €	04/06/2001	150,00 €	3	Jour	247067577017979
PLATRON	Hervé	H	23/07/1936	95190 Goussainville	Direction	Président	- €	02/07/1982			Jour	147067512795616

NOM	Prénom	Genre	Date naissance	Domicile	Service	Catégorie	Salaire	Date entrée	Prime	Nb enfants	Shift	N° SS
REVRON	Amélie	F	23/03/1978	92600 Asnières	Economat	Employé 3	24 600 €	15/01/2001	800,00 €	2	Jour	247067569035868
SIDONE	Amélie	F	14/07/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Jour	247067537784434
VERDON	André	H	16/10/1951	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	26 300 €	05/07/2000	500,00 €		Jour	147067512795616
MUSCONI	Angèle	F	02/01/1969	75020 Paris	Atelier	OS	33 300 €	01/01/1995	500,00 €	4	Nuit	247067563831060
VALMOR	Christine	F	03/07/1958	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Cadre	38 300 €	15/07/1983	2 000,00 €	2	Jour	247067518077919
LAFOND	Claude	H	12/07/1962	95190 Goussainville	Informatique	Employé 2	30 800 €	23/11/1986	2 000,00 €		Jour	147067512795616
MAURICE	Claude	H	25/02/1963	75008 Paris	Commercial	Cadre	30 600 €	30/04/1996	500,00 €	3	Jour	147067512795616
COUBERT	Claudine	F	09/06/1947	75008 Paris	Atelier	OS	31 100 €	03/05/1982	300,00 €		Jour	247067588943686
TONIN	Elvire	F	06/04/1972	75001 Paris	Commercial	Employé 1	21 600 €	05/10/1996	500,00 €	2	Jour	247067541584646
AVERON	Emile	H	05/12/1972	75008 Paris	Atelier	OS	24 300 €	16/05/2000	1 000,00 €	2	Nuit	147067512795616
TRAVORS	Frédéric	H	30/12/1965	75009 Paris	Atelier	OS	20 000 €	06/02/2004	- €		Jour	147067512795616
ZIMMER	Frédéric	H	03/11/1976	92300 Levallois-Perret	Economat	Cadre	33 000 €	01/10/1995	1 500,00 €	2	Jour	147067512795616
VALMONT	Henri	H	25/10/1985	75008 Paris	Atelier	OS	19 500 €	01/06/2005	- €	3	Nuit	147067512795616
PLATRON	Hervé	H	23/07/1936	95190 Goussainville	Direction	Président	- €	02/07/1982			Jour	147067512795616
LAMONT	Isabella	F	14/06/1968	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 600 €	05/12/2003	1 300,00 €	4	Nuit	247067515518414
AMONT	Jeanne	F	26/05/1976	75008 Paris	Atelier	OS	19 800 €	01/06/1996	500,00 €	2	Nuit	247067570339272
CLAVIER	Julie	F	04/08/1986	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 700 €	01/10/2005	500,00 €	1	Jour	247067531961434
EUSTACHE	Laurent	H	07/06/1975	92600 Asnières	Atelier	Employé 2	21 000 €	08/07/2003	1 200,00 €	1	Nuit	147067512795616
MARTIN	Laurie	F	15/08/1968	92300 Levallois-Perret	Atelier	Cadre	31 000 €	15/02/1999	2 000,00 €	2	Nuit	247067576577979
DEMIANVRE	Lucette	F	05/05/1980	75008 Paris	Atelier	Employé 3	22 500 €	15/01/2001	150,00 €		Nuit	247067532151636
VALMONT	Lucie	F	14/09/1982	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Cadre	22 000 €	08/07/2004	2 000,00 €	3	Jour	247067513448616
CLORON	Marcelle	F	23/10/1948	92300 Levallois-Perret	Personnel	Cadre	33 300 €	01/06/1982	800,00 €		Jour	247067570440272
FORMIN	Margot	F	13/02/1980	75001 Paris	Atelier	Employé 1	19 500 €	01/01/2005	600,00 €	2	Jour	247067527428626
SOLERE	Marie	F	22/11/1976	75001 Paris	Personnel	Cadre	33 800 €	28/02/1995	2 500,00 €	1	Jour	247067533430939
CLAVIER	Marine	F	26/03/1982	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	21 500 €	10/01/2002	1 300,00 €	2	Nuit	247067542133848
BOULLIET	Mauricette	F	10/02/1967	75001 Paris	Commercial	Employé 1	26 500 €	21/06/1996	500,00 €	5	Jour	247067536811737
ENTEVRIER	Michaël	H	15/11/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Nuit	147067512795616
PLANIER	Murielle	F	23/10/1949	75008 Paris	Commercial	Employé 2	28 400 €	25/03/1982	- €		Jour	247067527045323
CLAVIER	Paul	H	04/08/1959	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	24 200 €	01/10/1983	600,00 €	3	Nuit	147067512795616
ETALIT	Philippe	H	08/08/1975	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Employé 1	25 000 €	01/01/1995	- €		Nuit	147067512795616
HERVET	Philippe	H	07/08/1960	75009 Paris	Direction	Cadre	33 000 €	01/06/1984	3 500,00 €	3	Jour	147067512795616
DERUE	Pierre	H	16/02/1967	75020 Paris	Personnel	Employé 2	26 600 €	19/08/2000	800,00 €		Jour	147067512795616
VALMONT	Pierre	H	25/09/1963	75009 Paris	Atelier	OS	24 600 €	01/06/1984	1 000,00 €	2	Jour	147067512795616
PERTRIL	Sasha	H	06/06/1974	95190 Goussainville	Atelier	OS	24 500 €	15/02/2000	1 000,00 €	1	Jour	147067512795616
FORMIN	Stéphane	H	27/09/1948	92110 Clichy la Garenne	Atelier	Cadre	31 600 €	01/06/1982	1 800,00 €		Jour	147067512795616
SALANDRIE	Stéphane	H	06/12/1964	95190 Goussainville	Atelier	OS	20 000 €	23/09/1988	2 000,00 €	2	Nuit	147067593678090
PERGOLIN	Stéphanie	F	10/08/1973	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	19 400 €	04/06/2001	150,00 €	3	Jour	247067577017979
MELIN	Thierry	H	31/12/1959	92110 Clichy la Garenne	Personnel	Employé 1	22 600 €	01/01/1985	1 000,00 €		Jour	147067512795616
BEGNOU	Valère	H	15/09/1961	75020 Paris	Commercial	Employé 1	27 000 €	02/07/1996	250,00 €	1	Jour	147067512795616
DUREIL	Valérie	F	31/01/1949	75009 Paris	Direction	Directeur Général	43 300 €	25/04/1982	5 000,00 €		Jour	247067582982989
SALANDRIE	Valérie	F	04/09/1986	95190 Goussainville	Atelier	OS	19 500 €	04/11/2005	500,00 €	1	Jour	247067559497353
ALBAN	Véronique	F	06/08/1977	92110 Clichy la Garenne	Personnel	Employé 1	20 800 €	29/04/1996	250,00 €	3	Jour	247067559950252
JOHN	Vicky	F	06/11/1972	75001 Paris	Commercial	Employé 2	26 500 €	09/09/2000	300,00 €	2	Jour	247067556416656

NOM	Prénom	Genre	Date naissance	Domicile	Service	Catégorie	Salaire	Date entrée	Prime	Nb enfants	Shift	N° SS
VALMONT	Lucie	F	14/09/1982	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Cadre	22 000 €	08/07/2004	2 000,00 €	3	Jour	247067513448616
LAMONT	Isabella	F	14/06/1968	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 600 €	05/12/2003	1 300,00 €	4	Nuit	247067515518414
VALMOR	Christine	F	03/07/1958	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Cadre	38 300 €	15/07/1983	2 000,00 €	2	Jour	247067518077919
PLANIER	Murielle	F	23/10/1949	75008 Paris	Commercial	Employé 2	28 400 €	25/03/1982	- €		Jour	247067527045323
FORMIN	Margot	F	13/02/1980	75001 Paris	Atelier	Employé 1	19 500 €	01/01/2005	600,00 €	2	Jour	247067527428626
CLAVIER	Juline	F	04/08/1986	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 700 €	01/10/2005	500,00 €	1	Jour	247067531961434
DEMIANVRE	Lucette	F	05/05/1980	75008 Paris	Atelier	Employé 3	22 500 €	15/01/2001	150,00 €		Nuit	247067532151636
SOLERE	Marie	F	22/11/1976	75001 Paris	Personnel	Cadre	33 800 €	28/02/1995	2 500,00 €	1	Jour	247067533430939
BOULLIET	Mauricette	F	10/02/1967	75001 Paris	Commercial	Employé 1	26 500 €	21/06/1996	500,00 €	5	Jour	247067536811737
SIDONE	Amélie	F	14/07/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Jour	247067537784434
TONIN	Elvire	F	06/04/1972	75001 Paris	Commercial	Employé 1	21 600 €	05/10/1996	500,00 €	2	Jour	247067541584646
CLAVIER	Marine	F	26/03/1982	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	21 500 €	10/01/2002	1 300,00 €	2	Nuit	247067542133848
JOHN	Vicky	F	06/11/1972	75001 Paris	Commercial	Employé 2	26 500 €	09/09/2000	300,00 €	2	Jour	247067556416656
SALANDRIE	Valérie	F	04/09/1986	95190 Goussainville	Atelier	OS	19 500 €	04/11/2005	500,00 €	1	Jour	247067559497353
ALBAN	Véronique	F	06/08/1977	92110 Clichy la Garenne	Personnel	Employé 1	20 800 €	29/04/1996	250,00 €	3	Jour	247067559950252
MUSCONI	Angèle	F	02/01/1969	75020 Paris	Atelier	OS	33 300 €	01/01/1995	500,00 €	4	Nuit	247067563831060
REVRON	Amélie	F	23/03/1978	92600 Asnières	Economat	Employé 3	24 600 €	15/01/2001	800,00 €	2	Jour	247067569035868
AMONT	Jeanne	F	26/05/1976	75008 Paris	Atelier	OS	19 800 €	01/06/1996	500,00 €	2	Nuit	247067570339272
COLORON	Marcelle	F	23/10/1948	92300 Levallois-Perret	Personnel	Cadre	33 300 €	01/06/1982	800,00 €		Jour	247067570440272
MARTIN	Laurie	F	15/08/1968	92300 Levallois-Perret	Atelier	Cadre	31 000 €	15/02/1999	2 000,00 €	2	Nuit	247067576577979
PERGOLIN	Stéphanie	F	10/08/1973	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	19 400 €	04/06/2001	150,00 €	3	Jour	247067577017979
DUREIL	Valérie	F	31/01/1949	75009 Paris	Direction	Directeur Général	43 300 €	25/04/1982	5 000,00 €		Jour	247067582982989
COUBERT	Claudine	F	09/06/1947	75008 Paris	Atelier	OS	31 100 €	03/05/1982	300,00 €		Jour	247067588943686
VALMONT	Pierre	H	25/09/1963	75009 Paris	Atelier	OS	24 600 €	01/06/1984	1 000,00 €	2	Jour	147067512795616
FORMIN	Stéphanie	H	27/09/1948	92110 Clichy la Garenne	Atelier	Cadre	31 600 €	01/06/1982	1 800,00 €		Jour	147067512795616
TRAVORS	Frédéric	H	30/12/1965	75009 Paris	Atelier	OS	20 000 €	06/02/2004	- €		Jour	147067512795616
AVERON	Emile	H	05/12/1972	75008 Paris	Atelier	OS	24 300 €	16/05/2000	1 000,00 €	2	Nuit	147067512795616
VERDON	André	H	16/10/1951	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	26 300 €	05/07/2000	500,00 €		Jour	147067512795616
LAFOND	Claude	H	12/07/1962	95190 Goussainville	Informatique	Employé 2	30 800 €	23/11/1986	2 000,00 €		Jour	147067512795616
CLAVIER	Paul	H	04/08/1959	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	24 200 €	01/10/1983	600,00 €	3	Nuit	147067512795616
VALMONT	Henri	H	25/10/1985	75008 Paris	Atelier	OS	19 500 €	01/06/2005	- €	3	Nuit	147067512795616
DERUE	Pierre	H	16/02/1967	75020 Paris	Personnel	Employé 2	26 600 €	19/08/2000	800,00 €		Jour	147067512795616
PLATRON	Hervé	H	23/07/1936	95190 Goussainville	Direction	Président	- €	02/07/1982			Jour	147067512795616
HERVET	Philippe	H	07/08/1960	75009 Paris	Direction	Cadre	33 000 €	01/06/1984	3 500,00 €	3	Jour	147067512795616
MAURICE	Claude	H	25/02/1963	75008 Paris	Commercial	Cadre	30 600 €	30/04/1996	500,00 €	3	Jour	147067512795616
ENTEVRIER	Michaël	H	15/11/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Nuit	147067512795616
PENRITIL	Sasha	H	06/06/1974	95190 Goussainville	Atelier	OS	24 500 €	15/02/2000	1 000,00 €	1	Jour	147067512795616
ETALIT	Philippe	H	08/08/1975	92110 Clichy la Garenne	Informatique	Employé 1	25 000 €	01/01/1995	- €		Nuit	147067512795616
BEGNOU	Valère	H	15/09/1961	75020 Paris	Commercial	Employé 1	27 000 €	02/07/1996	250,00 €	1	Jour	147067512795616
EUSTACHE	Laurent	H	07/06/1975	92600 Asnières	Atelier	Employé 2	21 000 €	08/07/2003	1 200,00 €	1	Nuit	147067512795616
ZIMMER	Frédéric	H	03/11/1976	92300 Levallois-Perret	Economat	Cadre	33 000 €	01/10/1995	1 500,00 €	2	Jour	147067512795616
MELIN	Thierry	H	31/12/1959	92110 Clichy la Garenne	Personnel	Employé 1	22 600 €	01/01/1985	1 000,00 €		Jour	147067512795616
SALANDRIE	Stéphane	H	06/12/1964	95190 Goussainville	Atelier	OS	20 000 €	23/09/1988	2 000,00 €	2	Nuit	147067593678090

NOM	Prénom	Genre	Date naissance	Domicile	Service	Catégorie	Salaire	Date entrée	Prime	Nb enfants	Shift	N° SS
AVERON	Emile	H	05/12/1972	75008 Paris	Atelier	OS	24 300 €	16/05/2000	1 000,00 €	2	Nuit	147067512795616
CLAVIER	Paul	H	04/08/1959	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	24 200 €	01/10/1983	600,00 €	3	Nuit	147067512795616
VALMONT	Henri	H	25/10/1985	75008 Paris	Atelier	OS	19 500 €	01/06/2005	- €	3	Nuit	147067512795616
ENTEYRIER	Michaël	H	15/11/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Nuit	147067512795616
EUSTACHE	Laurent	H	07/06/1975	92600 Asnières	Atelier	Employé 2	21 000 €	08/07/2003	1 200,00 €	1	Nuit	147067512795616
SALANDRIE	Stéphane	H	06/12/1964	95190 Goussainville	Atelier	OS	20 000 €	23/09/1988	2 000,00 €	2	Nuit	147067593678090
LAMONT	Isabella	F	14/06/1968	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 600 €	05/12/2003	1 300,00 €	4	Nuit	247067515518414
DEMIANVRE	Lucette	F	05/05/1980	75008 Paris	Atelier	Employé 3	22 500 €	15/01/2001	150,00 €		Nuit	247067532151636
CLAVIER	Marine	F	26/03/1982	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	21 500 €	10/01/2002	1 300,00 €	2	Nuit	247067542133848
MUSCONI	Angèle	F	02/01/1969	75020 Paris	Atelier	OS	33 300 €	01/01/1995	500,00 €	4	Nuit	247067563831060
AMONT	Jeanne	F	26/05/1976	75008 Paris	Atelier	OS	19 800 €	01/06/1996	500,00 €	2	Nuit	247067570339272
MARTIN	Laurie	F	15/08/1968	92300 Levallois-Perret	Atelier	Cadre	31 000 €	15/02/1999	2 000,00 €	2	Nuit	247067576577979

NOM	Prénom	Genre	Date naissance	Domicile	Service	Catégorie	Salaire	Date entrée	Prime	Nb enfants	Shift	N° SS
HERVET	Philippe	H	07/08/1960	75009 Paris	Direction	Cadre	33 000 €	01/06/1984	3 500,00 €	3	Jour	147067512795616
ZIMMER	Frédéric	H	03/11/1976	92300 Levallois-Perret	Economat	Cadre	33 000 €	01/10/1995	1 500,00 €	2	Jour	147067512795616

NOM	Prénom	Genre	Date naissance	Domicile	Service	Catégorie	Salaire	Date entrée	Prime	Nb enfants	Shift	N° SS
VALMONT	Pierre	H	25/09/1963	75009 Paris	Atelier	OS	24 600 €	01/06/1984	1 000,00 €	2	Jour	147067512795616
AVERON	Emile	H	05/12/1972	75008 Paris	Atelier	OS	24 300 €	16/05/2000	1 000,00 €	2	Nuit	147067512795616
PERTRIL	Sasha	H	06/06/1974	95190 Goussainville	Atelier	OS	24 500 €	15/02/2000	1 000,00 €	1	Jour	147067512795616
SALANDRIE	Stéphane	H	06/12/1964	95190 Goussainville	Atelier	OS	20 000 €	23/09/1988	2 000,00 €	2	Nuit	147067593678090
LAMONT	Isabella	F	14/06/1968	92110 Clichy la Garenne	Atelier	OS	19 600 €	05/12/2003	1 300,00 €	4	Nuit	247067515518414
CLAVIER	Marine	F	26/03/1982	92300 Levallois-Perret	Atelier	OS	21 500 €	10/01/2002	1 300,00 €	2	Nuit	247067542133848

NOM	Prénom	Genre	Date naissance	Domicile	Service	Catégorie	Salaire	Date entrée	Prime	Nb enfants	Shift	N° SS
VALMONT	Henri	H	25/10/1985	75008 Paris	Atelier	OS	19 500 €	01/06/2005	- €	3	Nuit	147067512795616
ENTEVRIER	Michaël	H	15/11/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Nuit	147067512795616
SIDONE	Amélie	F	14/07/1985	92600 Asnières	Atelier	OS	22 000 €	01/05/2004	300,00 €		Jour	247067537784434

code	Nom des équipes	Ville	Taille équipe
LEA	EQUIPE LEADERSHIP	Montpellier	4
AMB	EQUIPE AMBITION	Montpellier	4
DIG	EQUIPE DIGITAL	Sauvian	5
NUM	EQUIPE NUMERIQUE	Lodève	2
WEB	EQUIPE WEBDESIGN	Sète	4
MAN	EQUIPE MANAGEMENT	Lunel	5
OBJ	EQUIPE OBJECTIFS	Canet	4
PRO	EQUIPE PROXIMITE	Agde	2
BUS	EQUIPE BUSINESS	Lunel	5
EXP	EQUIPE EXPERTISE	Frontignan	3
ARC	EQUIPE ARCHITECTURE	Jacou	5
CRE	EQUIPE CREATIVITE	Montpellier	2
SAV	EQUIPE SAVOIR	Clapiers	3
QUA	EQUIPE QUALITE	Jacou	2
REU	EQUIPE REUSSITE	Juvignac	2
IND	EQUIPE INDOMPTABLES	Agde	3
JEU	EQUIPE JEUNES POUSSÉS	Lattes	5
TR	EQUIPE TRAVAIL	Saint-Brès	4
CO	EQUIPE COMPETENCES	Béziers	3
SAV	EQUIPE SAVOIR ETRE	Cassagnoles	5
ORA	EQUIPE ORATEUR	Mauguio	2
COL	EQUIPE COLLABORATEUR	Sète	5
PAR	EQUIPE PARTICIPATIF	Montpellier	4
PL	EQUIPE PLATEFORME	Balaruc-les-Bains	3
GR	EQUIPE GRAPHISME	Béziers	4
CON	EQUIPE CONCEPTION	Montpellier	3
RED	EQUIPE REDACTION	Grabels	2
COO	EQUIPE COORDINATION	Béziers	4
SM	EQUIPE SMART	Teyran	2
VAL	EQUIPE VALEUR	Frontignan	2

TABLEAU DE RÉPONSES VRAI -FAUX

	Ecrire en face de chaque question F (faux) ou V (vrai)	RÉPONSE
a)	La fonction ET d'Excel affiche VRAI si tous les arguments sont vrais	VRAI
b)	La fonction NB.SI d'Excel est une fonction statistique qui permet de compter les cellules vides	FAUX
c)	La fonction RECHERCHEV d'Excel permet de faire exécuter au tableur une recherche dans un tableau de valeurs et de renvoyer la valeur trouvée dans une cellule déterminée à l'avance.	VRAI
d)	La fonction AUJOURDHUI() d'Excel permet d'afficher la date du jour	VRAI

	REPONSE
Quel est le nom de cette formule ?	STXT

Nombre de minimes

	Étiquettes de colonnes minimales	Total général
Nombre de Catégorie	16	16

Nombre de cadets

	Étiquettes de colonnes cadets	Total général
Nombre de Catégorie	10	10

Nombre de juniors

	Étiquettes de colonnes juniors	Total général
Nombre de Catégorie	14	14

Moyenne d'âge des juniors

	Étiquettes de colonnes juniors	Total général
Moyenne de Age	17	17

Nombre total de relances

	Étiquettes de colonnes rappel	Total général
Nombre de Catégorie	15	15

Catégorie qui a le plus de relances

Nombre de Cotisations 2022	Étiquettes de colonnes				
Étiquettes de lignes	cadets	juniors	minimes	Total général	
rappel		4	7	4	15
Total général		4	7	4	15

Montant total cotisations juniors 2022

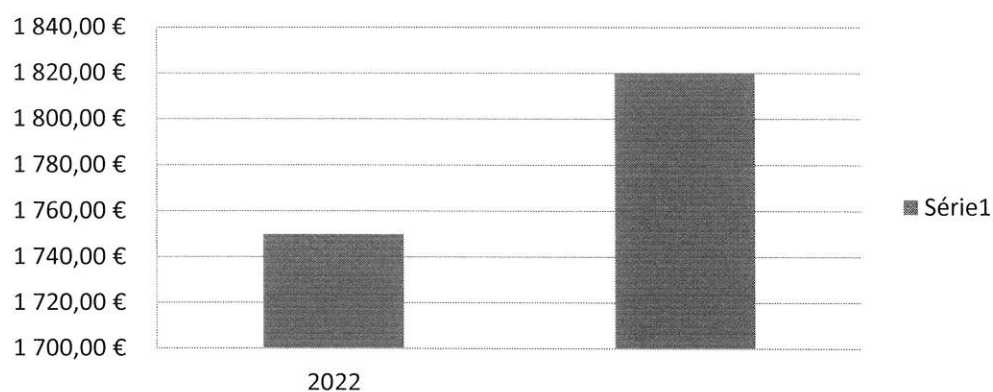
	Étiquettes de colonnes juniors	Total général
Somme de Cotisations 2022	1 750,00 €	1 750,00 €

Montant total cotisations juniors 2023

	Étiquettes de colonnes juniors	Total général
Somme de Cotisations 2023	1 820,00 €	1 820,00 €

Prénom	Age	Catégorie	Cotisations 2022	Règlement	Rappel	Cotisations 2023
Jimmy	18	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Adrien	16	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Damien	17	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Ramazani	18	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
bertrand	17	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Maxime	17	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Vincent	15	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Anthony	16	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Giovanni	16	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Mathieu	15	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Mathieu	15	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Jérôme	17	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Christophe	17	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Stéphane	18	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Somme			1 750,00 €			1 820,00 €

Comparatif des cotisations des juniors de 2022 et de 2023



Prénom	Age	Catégorie	Cotisations 2022	Règlement	Rappel	Cotisations 2023
Jimmy	18	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Loïc	12	minimes	75,00 €	O		78,00 €
François	12	minimes	75,00 €	N	rappel	78,00 €
Vincent	14	cadets	100,00 €	O		104,00 €
Adrien	16	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Damien	17	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Thomas	14	cadets	100,00 €	N	rappel	104,00 €
Ramazan	18	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
bertrand	17	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Kevin	12	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Maxime	17	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Vincent	15	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Julien	11	minimes	75,00 €	N	rappel	78,00 €
Thomas	11	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Alexandre	13	cadets	100,00 €	N	rappel	104,00 €
Julien	10	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Anthony	16	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Ludovic	11	minimes	75,00 €	N	rappel	78,00 €
Giovanni	16	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Valentin	10	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Nicolas	10	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Xavier	11	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Mathieu	15	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Cédric	14	cadets	100,00 €	O		104,00 €
Mathieu	15	juniors	125,00 €	O		130,00 €
Gregory	13	cadets	100,00 €	O		104,00 €
Yann	14	cadets	100,00 €	O		104,00 €
Jérôme	17	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Nicolas	10	minimes	75,00 €	N	rappel	78,00 €
Stéphane	14	cadets	100,00 €	O		104,00 €
Christophe	17	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €
Damien	10	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Romuald	11	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Lucas	11	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Yohann	13	cadets	100,00 €	N	rappel	104,00 €
Cyril	14	cadets	100,00 €	O		104,00 €
Charles	12	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Pierre	13	cadets	100,00 €	N	rappel	104,00 €
Victor	10	minimes	75,00 €	O		78,00 €
Stéphane	18	juniors	125,00 €	N	rappel	130,00 €



SÉNAT

Concours

de Assistant Direction et Gestion
2023

date 26/06/2023

épreuve option Gestion

17/3 (31)

La copie doit rester anonyme.

Sujet :

Exercice 4.

① Dépréciations

• Amortissements : c'est la dépréciation d'un bien à l'actif du bilan de manière irréversible. Ils s'appliquent sur les immobilisations.

• Provisions : c'est la dépréciation provisoire de tempore d'un élément à l'actif du bilan (stocks, créances). On peut aussi constituer des provisions pour une risque ~~autres~~ (Litige, Travaux).
Contrepass

(2)

Value Market de Beerem
VNC fin de période 1 + Detraction Amortissement (17)

$$\leftarrow 112000 + 8000 = \underline{120000}$$

Déterminer le Service

$$\frac{120000 \times x}{3} = 80000$$

$$210000 x = 80000$$

$$x = \frac{1}{3}$$

Ce se procéde à l'Amortissement
sur la durée de l'année
soit le 1/9/2017. Fin de l'Amortissement
31/08/2022

Vérification ~~120000~~ $\frac{120000 \times \frac{1}{3}}{3} = \underline{80000}$

Le 31/12/2022 on enregistre la
 (3) déduction à l'actif de 111 → 31108

31/12/2022			
687	Déduction exploitation	24000	
28189	à Amortissement		260000

(3)

a) Le principe à appliquer est celui de la prudence

b) Do & fait;

Beta

Pour ~~Alpha~~; il conviendrait de passer une écriture pour reconnaître des charges pour 15000€ au 31/12. Il s'agit d'une charge exceptionnelle

Pour Alpha; aucune écriture à passer; car on ne peut pas anticiper un événement. Le principe de fait qu'aucun produit potentiel ne peut être comptabilisé.

c) Pour Beta l'écartisme
 suivant devra être passé.
 au 31/12/2021

31/12/21			
687	Dotation charges staff:	15000	
151	à Provision pour charges		15000
	Enflet avec Alpha		

Au 31/12/2021 on ne connaissait pas le montant exact de la charge. Norme sur la charge est mauvaise, son montant n'a été connu que postérieurement au bilan. Donc le montant de 15000.

Triple.

C'est le triple principe
 + Prudence
 + Tenonage fidèle
 + Impartialité des opérations

Le 31/12/2021 on va avoir passer cette écriture. Un ajustement exceptionnel apparemment.

Exercice chez Beta

31/12/12

151	Provision pour risque	150000	
787	Reprise		150000
	Provision		
	exa. doute		

Exercice 2

① Le compte de résultat est le document comptable qui expose les flux liés à l'activité d'une entreprise sur une période de un an. Il sert à déterminer le résultat comptable.

Il est en lien avec le bilan, car le résultat se fait parti des capitaux propres de l'entreprise.

Ils ont chacun un rôle différent mais ils sont indispensables.

② La variation de stocks est l'improvement comptable qui sert à mesurer l'impact des stocks sur le résultat de l'année.

elle est calculée en fonction
 de stock initial, de constant
 de stock final.

exemple

370 - stocks		603 - Variation stock	
10000	10000	10000	Stock initial
8000		8000	Stock final

La variation de stock étant positive
 on peut conclure que
 l'entreprise a réussi à 2022
 à augmenter son activité.

③ Voir Annexe.

Exercice 3

20/12/22			
411	client.	3072	
201	Vente Pdt Fin		3072
	in fact / 201 - 2022		
	$(20 \times 380) \times 0,96 = 3072$		
22/10/22			
601	achat mat première	3381	
765	exemple obtenu		67,62
401	Fournisseurs		3313,38⑥

$$3450 \times 0,98 = 3281$$

$$3281 \times 2\% = 67,62$$

→ fact 353-2022 Nature

13/10/22

626 Honoraires 4520

401 @ Remusseau 4520

→ fact 45-2022 Alpha. Sed/Redr

14/10

494 Remeneration de 750

475 Accompte BOP 750

Accompte thématis

16/10

475 Accompte / Soléine 750

512 Banque 750

Virement thématis

16/10

613 Location 5500

601 Remusseau 5500

Loyer 1/10 → 31/01/23

17/10

~~501~~ Remusseau 5500

512 Banque 5500

Virement Loyer

20/10

401 Remusseau 3313,38

512 Banque 3313,38

Virement fcs Nature

	31/10:		
164	Compt	12500	
661	charges financières	500	
512	Banque		13000
	$(50000/4) \times 4\% = 500$		
	12500 Capital P		
	500 Intérêts		

Ecritures au 31/12/2022

	31/12/2022		
486	charges Courantes avancées	1375	
613	Pagés		1375
	$5500/4 \Rightarrow 1375$		
	Payer janvier		
	do		
416	client de banque	2800	
411	à clients		2800
	client Mercan.		
	do		
681	Dotation charges exploitat°	1680	
4916	Dot° client Banque		1680
	$2800 \times 60\% = 1680$		
	do		
661	charges financières	83,33	
1678	Intérêts Courants		83,33
	$500 \times \frac{2}{12} = 83,33$		
	Intérêts de 1/11 \rightarrow 31/12/22		

Imp. boiseleur - 14100 Izieux - tél. 02 31 62 05 44

Exercice 1

1) Annexe

25

31/12

531	Coasse	150	
707	16 bullet		150
	3 bullet wofore.		

3) b

31/12

6871	charges exc. Armoles	24	
370	stocks		24
	4 places promotion		
	pendues $4 \times 6 = 24$		

31/12

370	stocks	20	
771.	RA exceptions		20
	Bonus/stocks		
	5 places Mainblanc		
	$5 \times 4 = 20$		

31/12/22

681	charges Provisions	120	
3937	o Depreciated stocks		120
	$12 \times 10 = 120$ Piscine plaffe.		

31/12

681	Dotation charges	448	
3970	o Depreciated stocks		448
	$56 \times 8 = 448$		

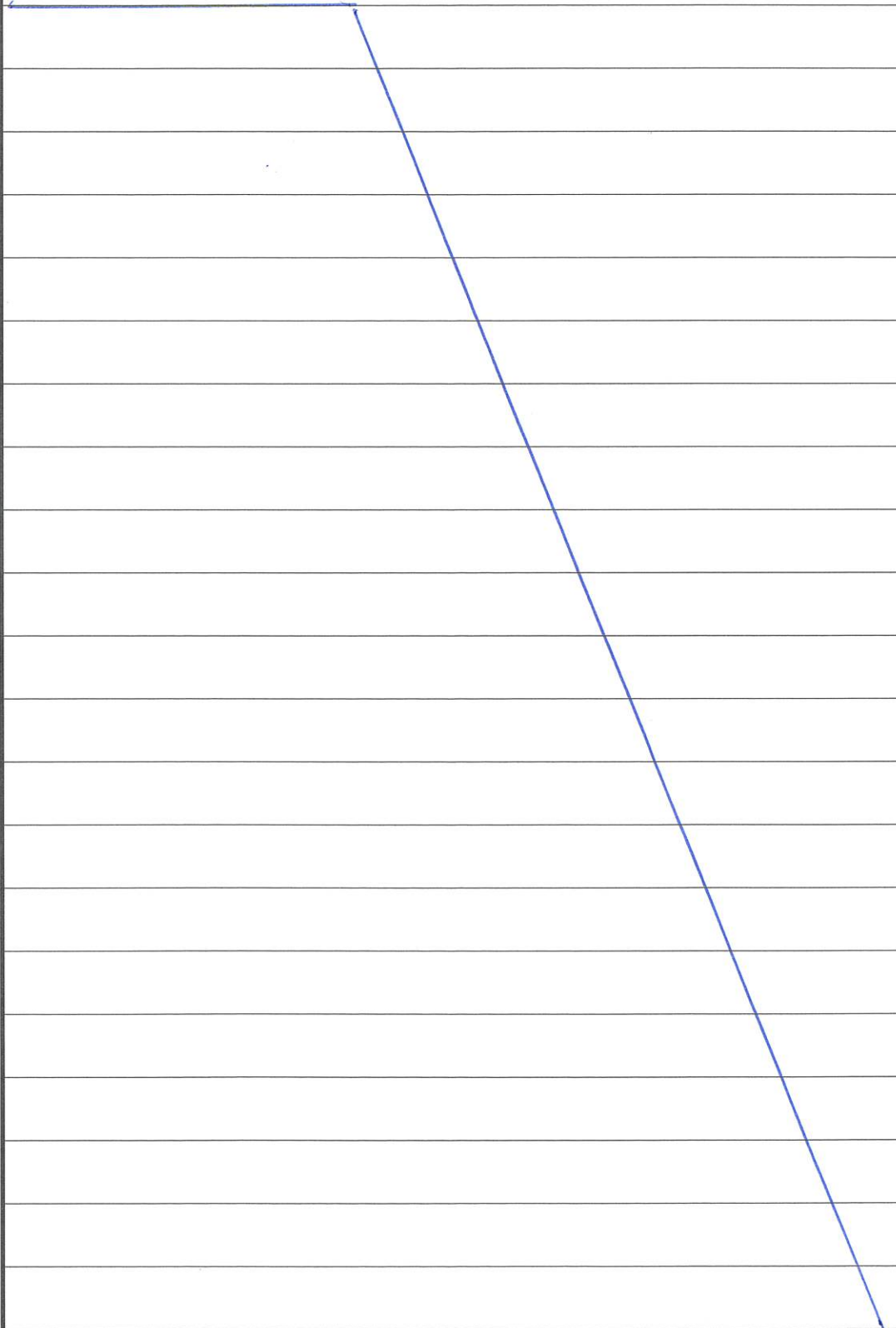
a) On peut constater un problème dans la gestion des stocks

Plusieurs axes d'amélioration

a) Passer à 2 inventaires par an cela faciliterait les dépenses des dates premières et permettrait de renégocier les places ou d'avoir une action commerciale

aa) Réviser le parcours des places car, celles qui manquent à l'inventaire n'ont pas été recensées il faut donc passer ces flux.

220) Peut être que le muse
emploie d'un bjectif les
de la belleferie peronnelement
d'ouler ~~es~~ ces erreurs.



ANNEXE 3 (à compléter et à rendre avec votre feuille de composition)

BON COMMANDE TROKOOL

COORDONNEES

Société

KISAMUZE

Adresse

123, Rue du Soleil
75123 PARIS

Valeur faciale du bon d'achat	Quantité	Total
30 €		
50 €		
100 €		
TOTAL		5800.-
REMISE 5%		290
NET A PAYER		3510.-

MODE DE PAIEMENT

- Virement
 Chèque
 Mandat administratif

ANNEXE 4 (à compléter et à rendre avec votre feuille de composition)

CHARGES		PRODUITS	
achats marchandises	150 000	Vent. marchandises	190 000
Variation stocks	-37 500	Produit financier	400
charges Administratif	1050	Réserve déduction	650
Charges r.c.c.	8000	Charge déduction	
Impôts	1550		
Assurance	3500		
* charges financières	900		
charges exceptionnelles	450		
Dotation PC	1200		
TOTAL CHARGES	191 450	TOTAL PRODUITS	191 050
Bénéfice	59 900	Perte	/

* $75 \times 12 = 900$

ANNEXE 5 (à compléter et à rendre avec votre feuille de composition)

Tableau d'amortissement de matériel de bureau acquis et mis en service en 2017

Exercices	Dotation annuelle (€)	Cumul des amortissements (€)	Valeur nette comptable à la clôture de l'exercice (€)
2017	8 000	8 000	112 000
2018	24 000	32 000	88 000
2019	24 000	56 000	64 000
2020	24 000	80 000	40 000
2021	24 000	104 000	16 000
2022	24 000	128 000	0
Total		120 000	



SÉNAT

50

Concours

de Assistant de direction et de gestion

date LUNDI 2 OCTOBRE 2023

épreuve Institutions politiques et administratives

19/20

La copie doit rester anonyme.

Sujet : 1. Le contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales

Les lois des 2 mars et 22 juillet 1982 (représentant l'Acte I de la décentralisation) ont supprimé la tutelle de l'État sur les collectivités territoriales par la mise en place d'un contrôle de légalité (a posteriori). Ce contrôle repose sur le caractère exécutoire des actes des collectivités territoriales et sur la distinction entre les actes soumis à l'obligation de transmission et les actes non soumis à l'obligation de transmission.

Les actes soumis à l'obligation de transmission sont les actes les plus importants des collectivités territoriales. Il s'agit, par exemple de délibérations, de mesures de police, de contrat, etc. Ces décisions sont exécutoires de plein droit après avoir été publiées ou notifiées et transmises au préfet. Dans les deux mois qui suivent la transmission, le représentant de l'État examine la régularité

Il peut saisir le juge aux fins d'annulation s'il l'estime illégale. Le Tribunal administratif doit alors statuer sur sa régularité juridique. Ce processus qualifié de déferé préfectoral peut être réalisé à l'initiative du préfet (déferé spontané) ou de toute personne intéressée (déferé provoqué).

Les actes non soumis à l'obligation de transmission sont exécutoires après réalisation des mesures de publicité. Une demande d'annulation peut être faite par recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, ou par initiative du préfet devant une juridiction administrative.

L'article 72 alinéa 6 de la Constitution prévoit que les représentants de l'Etat sont chargés des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois. Le préfet, institué par la loi du 28 pluviôse an VIII, est chargé des intérêts nationaux et du respect des lois. Il met en œuvre, s'assure du bon ordre, de la sécurité et de la protection de la population. Il est également, chargé²⁷²⁸ du contrôle administratif de

département, des communes et des établissements publics figurant sur le territoire. Il assure, donc un contrôle de légalité sur les actes administratifs des collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales ont la possibilité de solliciter une position circonstanciée du préfet concernant l'interprétation d'une disposition législative ou réglementaire. Il s'agit du rescrit préfectoral. Si le préfet ne répond pas dans les trois mois, il est considéré qu'il ne prend pas position.

2. Le Conseil Constitutionnel et la loi

Le Conseil Constitutionnel se base sur un ensemble de normes pour vérifier la constitutionnalité des lois. C'est le Bloc de constitutionnalité (notion utilisée pour la première fois par le juriste Louis Favre). Dans le Bloc de constitutionnalité figure ^{d'abord} la Constitution du 4 octobre 1958 (et son préambule) définissant l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), complète ce Bloc. Chacun des principes a reçu une valeur constitutionnelle (principe de séparation des pouvoirs par exemple). Ont également été ajoutés le Préambule de 1946, reconnaissant des principes fondamentaux pour les lois de la République et des principes politiques, économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps, et la Charte de l'environnement de 2004.

Sur la base de ces normes, le Conseil Constitutionnel va procéder à la vérification de la constitutionnalité des

Lois

Le Conseil Constitutionnel peut être saisi par le gouvernement ou le président de l'Assemblée concernée, dans l'éventualité où une proposition de loiempièterait sur le domaine réglementaire (article 41 de la Constitution). Le Conseil Constitutionnel devra ainsi statuer sur l'irrecevabilité ou non de la proposition dans un délai de 8 jours.

Le Conseil Constitutionnel peut également être saisi, sur le fondement de l'article 37-2 de la Constitution, pour vérifier la régularité d'une loi au regard du domaine réglementaire. Par une décision du 30 juillet 1982, le Conseil Constitutionnel a précisé qu'une loi empiétant sur le domaine réglementaire n'est pas ^{nécessairement} forcément inconstitutionnelle.

Une loi ordinaire peut être déférée au Conseil Constitutionnel par le Président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat, et par 60 députés ou 60 sénateurs (article 61 de la Constitution). Depuis la révision constitutionnelle de 2008, le Conseil Constitutionnel peut être saisi : si dans le cadre d'un procès, une partie suppose qu'une disposition législative serait contraire à l'un des droits ou libertés garantis par la Constitution. (article 61-1 de la Constitution). Le Conseil Constitutionnel peut être saisi sur renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de cassation d'une question prioritaire de constitutionnalité. Tout justiciable peut saisir cette question devant les ~~tribunaux~~ ^{tribunaux} relevant du Conseil d'État

ou de la Cour de cassation, ou directement en cassation. Afin que le Conseil constitutionnel statue sur la disposition contestée, il faut que celle-ci ne soit pas dépourvue de caractère sérieux, qu'elle n'ait pas déjà été déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel et enfin qu'elle s'applique au litige ou à la procédure. Si ces conditions sont réunies, le Conseil d'Etat ou la Cour de cassation transmet, au Conseil constitutionnel, la disposition contestée. Celui-ci en avise le Président de la République, le Gouvernement et les présidents des assemblées. S'il déclare la disposition contraire à la Constitution, celle-ci sera retirée à la date de la publication de la décision du Conseil constitutionnel ou à une date prévue ultérieurement.

Le Conseil constitutionnel doit être saisi s'agissant des lois organiques (article 46 de la Constitution). En effet, celles-ci ayant pour objectif de compléter la Constitution, il serait fâcheux qu'elle soit contraire au texte constitutionnel.

En revanche, le Conseil constitutionnel se refuse à contrôler les lois référendaires qui sont "l'expression directe de la souveraineté nationale" (décision du Conseil constitutionnel du 6 novembre 1962).

3. la mise en cause de la responsabilité du Gouvernement sous la Ve République

La mise en cause de la responsabilité du Gouvernement est, au cœur du mécanisme de dissolution de

L'Assemblée nationale par le Président de la République, une des possibilités offertes par le système du parlementarisme rationné.

Plusieurs dispositions prévues par l'article 49 de la Constitution permettent de mettre en jeu la responsabilité du gouvernement.

D'abord, l'article 49 alinéa 1 dispose que le Premier ministre peut, après délibération en conseil des ministres, engager la responsabilité de son gouvernement sur son programme ou sur une déclaration de politique générale. L'Assemblée nationale, par son vote, accorde ou non la confiance au gouvernement. Le scrutin est libre et se fait à la tribune.

L'article 49 alinéa 2 permet de mettre en cause la responsabilité du gouvernement via le mécanisme de la motion de censure. Celle-ci doit respecter cinq conditions :

- elle doit être signée par un dixième des députés;
- le vote doit intervenir 48h après le dépôt de la motion;
- le vote de la motion doit se faire à la majorité des membres de l'Assemblée nationale;
- ne sont comptabilisés que les votes favorables à la motion de censure. Aussi, les absents ou les absentéistes sont considérés contre la motion;
- un député ne doit pas signer plus de trois motions de censure par session ordinaire et pas plus d'une motion en session extraordinaire.

L'article 49^{96/98} alinéa 3 de la Constitution permet

au Premier ministre, après délibération en conseil des ministres, d'engager la responsabilité de son gouvernement sur le vote du projet de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale, et sur un autre projet ou proposition de loi par session. Le texte est alors considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les 24h qui suivent, est adoptée.

Dès lors que le Premier ministre déclenche l'article 49 alinéa 3, la discussion sur le texte est terminée. Trois cas peuvent se produire suivant le déclenchement de cet article :

① Aucune motion de censure n'a été déposée dans les délais impartis, le texte est considéré comme adopté sans vote ;

② Une motion de censure a été déposée mais n'a pas été adoptée, le texte est considéré comme adopté sans vote ;

③ Une motion de censure a été déposée et adoptée, le texte est alors rejeté et le gouvernement renversé.

L'article 49 alinéa 3 permet de lier le sort du texte au gouvernement et est un mécanisme permettant de mettre fin à l'obstruction parlementaire des groupes d'opposition.

Si l'Assemblée refuse la confiance au gouvernement ou adopte la motion de censure, le Premier ministre doit présenter la démission de son gouvernement (article 50 de la Constitution)

L'article 49 alinéa 4 permet au Premier ministre d'effectuer une déclaration de politique générale devant le Sénat qui peut faire l'objet d'un débat et d'un vote. Cependant, un vote négatif du Sénat ne met pas en cause la responsabilité du gouvernement.

Enfin l'article 50-1 de la Constitution permet au gouvernement d'effectuer une déclaration devant les deux assemblées sur un sujet déterminé, pouvant donner lieu à un débat, sans vote. Ce mécanisme